



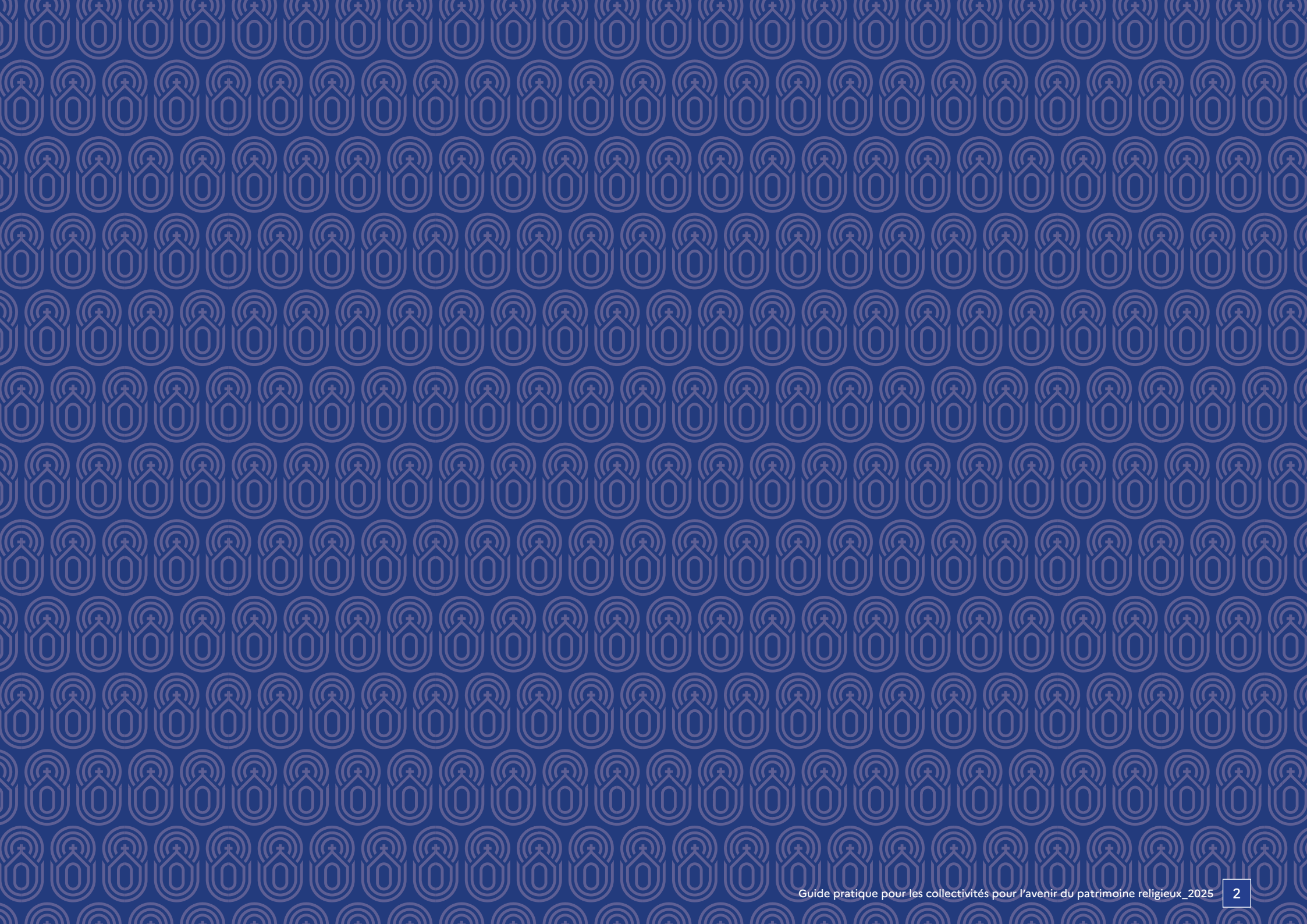
© Bruno Landry Rayons matinaux sur le village de Drain (49)

GUIDE PRATIQUE POUR LES COLLECTIVITÉS

Propositions pour l'avenir du patrimoine religieux



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFACE

La richesse de notre patrimoine fait la fierté de notre pays et de nos territoires. Il joue un rôle clé dans leur attractivité. Nos architectures religieuses urbaines et rurales forment une composante importante de ce patrimoine, en raison de leur empreinte territoriale particulière dans nos villes et villages : repères dans le paysage, pôles structurants dans la vie du bourg et de ses habitants, témoins de la mémoire commune et des savoir-faire locaux, leur rôle s'étend bien au-delà de leur fonction culturelle originelle.

Pourtant, ces édifices souffrent souvent d'une dynamique négative : fréquentation en baisse, manque d'entretien, fragilisation de l'édifice, fermeture au public, ruine progressive voire destruction. Partout sur le territoire national, ce phénomène est à l'œuvre. Le Maine-et-Loire, avec ses 400 églises paroissiales, le subit également.

Sauver ces monuments n'est pas chose facile : nombreux acteurs à faire travailler ensemble (élus locaux, diocèse, habitants, services de l'État), contraintes budgétaires, difficile définition d'un projet collectif pour l'édifice, qui ne soit pas juste une remise en état, mais bien un projet qui redonne une vie à ces édifices, qui remette l'église au milieu du village, comme le dit cette expression familière, synonyme de bon sens et de pragmatisme.

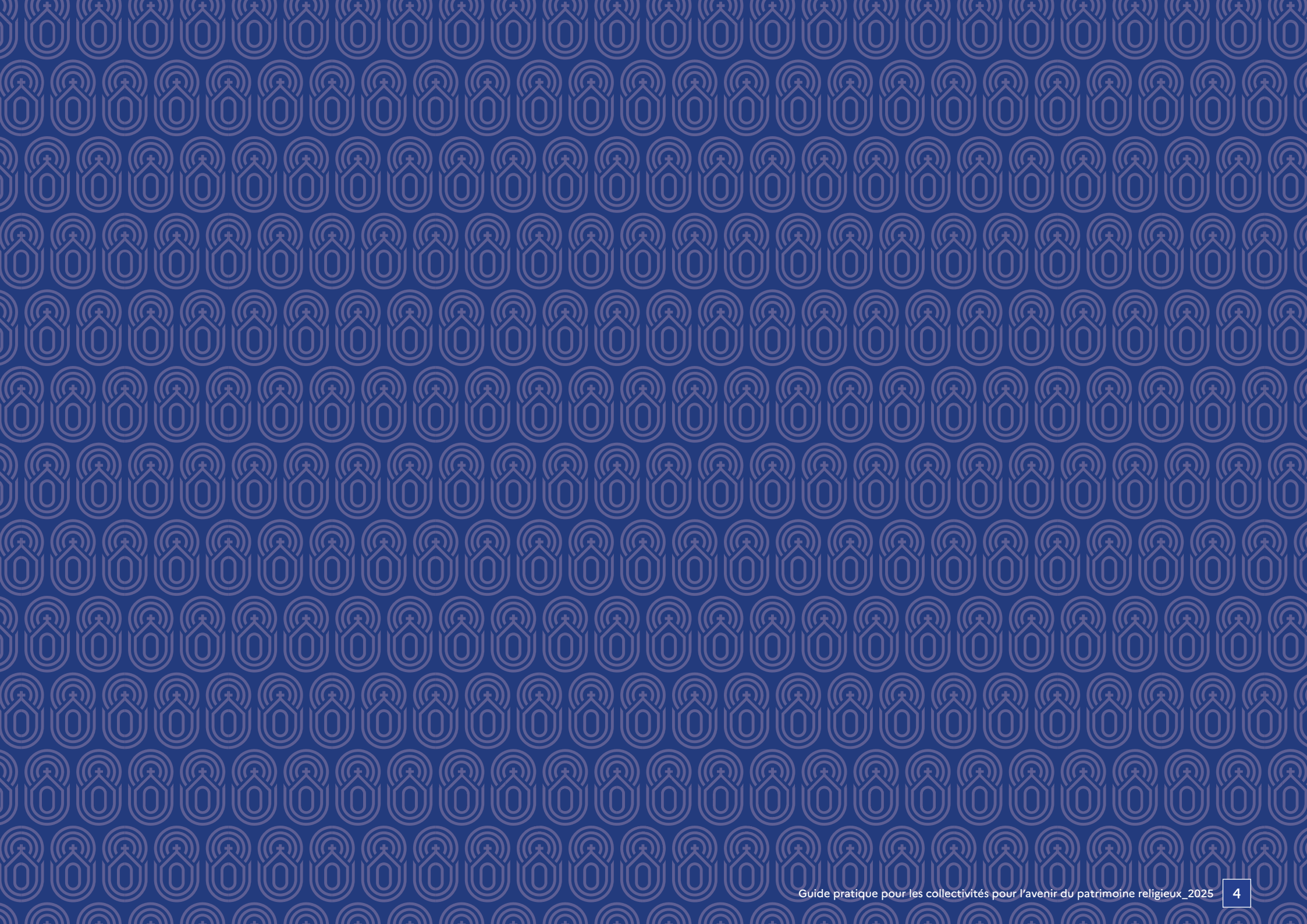
Face à ce défi, le territoire s'est mobilisé, à travers un remarquable travail de collaboration et de concertation entre tous les acteurs,

pour concevoir une véritable « boîte à outils », destinée à aider les communes dans la définition et la mise en œuvre de projets locaux qui redonnent vie à ces édifices : outils simplifiés d'analyse de l'édifice, recensement des interlocuteurs publics, privés et associatifs qui peuvent aider à l'élaboration, au financement et à la mise en valeur des projets, sources d'inspiration et exemples illustrés de nouveaux usages partagés, outils méthodologiques pour gérer la mise en œuvre locale des projets et optimiser le budget associé.

Sous la coordination du Chef de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Maine-et-Loire, Gabriel Turquet de Beauregard, et en collaboration avec l'architecte Karine de Saint Maur, ce document a été réalisé en concertation avec des élus locaux, l'affectataire diocésain, des professionnels de la restauration (architectes, assistance à maîtrise d'ouvrage), et avec l'appui d'un groupe de travail dédié au sujet, piloté par la Fondation du Patrimoine et de l'Association des maires de Maine-et-Loire.

Conçu pour le Maine-et-Loire, ce travail collectif, suscitera, j'en suis certain, une appropriation par d'autres territoires qui, eux aussi, veulent agir localement et collectivement pour la sauvegarde de notre patrimoine commun.

Philippe Chopin
Préfet du Maine-et-Loire



PRÉFACE

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE - Antenne 49

Quel avenir pour nos églises ?

Le patrimoine religieux de nos territoires représente un défi important en termes d'entretien et de gestion, défi auquel les maires doivent apporter des solutions pérennes et réalistes ; Les maires comme les habitants sont tous très attachés à la préservation de ces monuments qui sont des marqueurs forts de l'identité de nos communes et de notre pays.

Malheureusement il faut bien admettre que les budgets communaux ne peuvent supporter l'entièreté des réparations nécessaires alors même que les financements publics s'amenuisent et que la fréquentation des églises diminue. Les solutions alternatives, comme l'usage partagé doivent pouvoir être étudié chaque fois que nécessaire afin de pouvoir mutualiser les coûts en diversifiant l'utilisation des édifices religieux tout en respectant leur histoire et leur valeur patrimoniale ; L'usage partagé est aussi un moyen de mieux faire comprendre les investissements nécessaires pour assurer la pérennité de ces monuments ;

Si les maires ont en charge l'entretien des édifices, il est cependant crucial d'obtenir l'accord du diocèse pour mettre en place un usage partagé ;

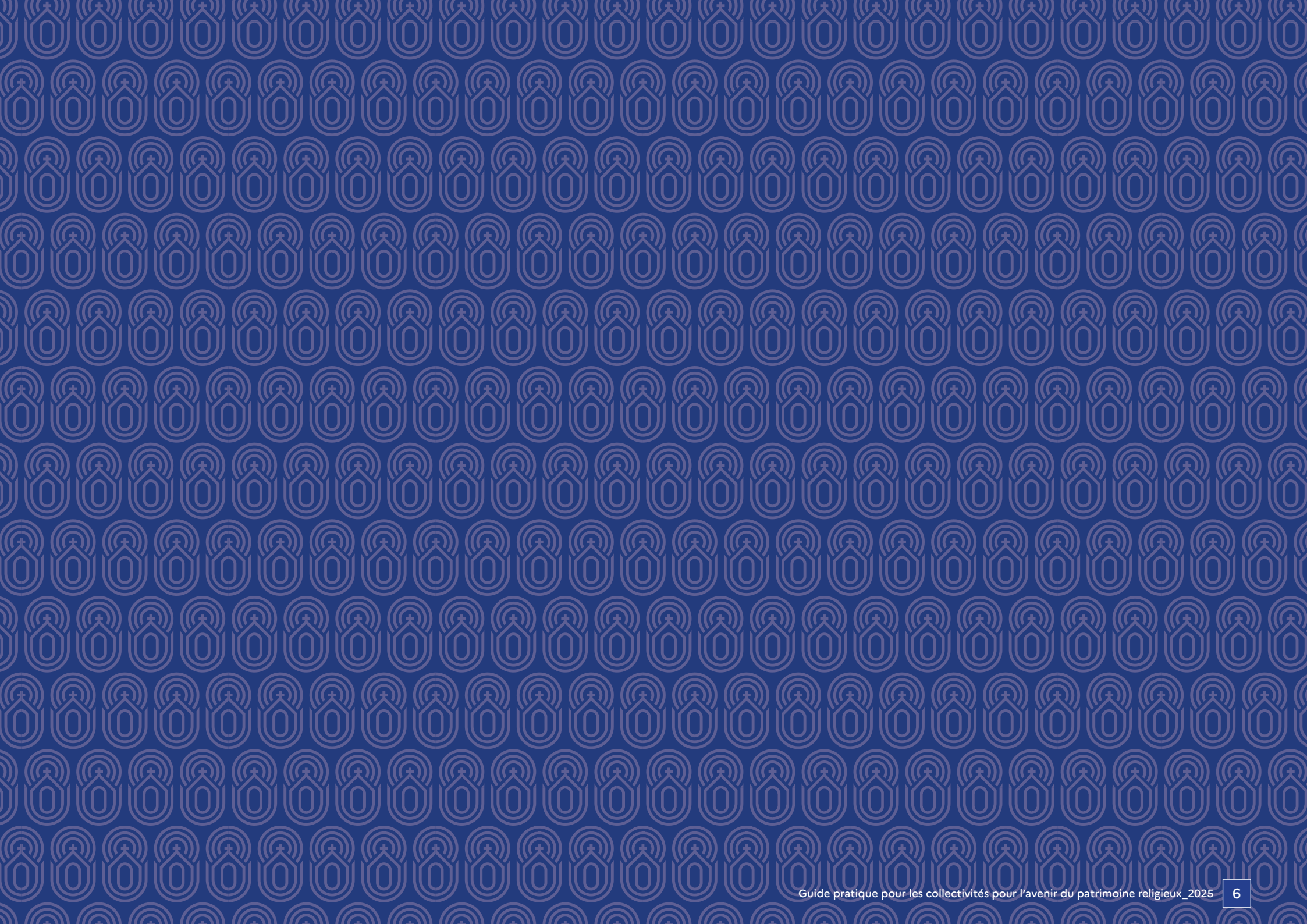
Les maires constatent avec beaucoup de satisfaction que Monseigneur Emmanuel DELMAS, Évêque d'ANGERS, est attentif et pleinement engagé pour approfondir une réflexion commune autour de projets inventifs et audacieux compatibles avec l'exercice du culte.

C'est tout le débat entre conservation, rénovation et usage mixte avec la nécessité d'un dialogue continu et d'une collaboration étroite entre les maires, le diocèse et l'ensemble des acteurs concernés.

Chaque projet doit pouvoir être évalué au cas par cas pour s'assurer de sa compatibilité avec l'usage cultuel des lieux

Philippe Chalopin
Président de l'AMF49





COURRIER DE L'ÉVÊQUE D'ANGERS

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la réflexion globale menée avec vos services au sujet de l'entretien et de la sauvegarde des édifices culturels dont nous sommes affectataires dans le département du Maine-et-Loire, je viens vous communiquer le positionnement du diocèse d'Angers permettant de contribuer à ce travail commun.

Le diocèse est pleinement engagé dans l'accompagnement des réflexions menées en lien avec les propriétaires des édifices culturels ainsi que les partenaires de l'État s'agissant de l'entretien et de la sauvegarde des édifices culturels.

Comme affectataire, il se situe comme un partenaire premier et privilégié pour étudier, accompagner et concrétiser la réalisation de projets compatibles avec la destination culturelle liée à la nature de l'édifice et permettant de servir la sauvegarde du patrimoine.

Comme affectataire des lieux de culte, nous sommes attentifs à la préservation et à la sauvegarde du patrimoine hérité de nos prédécesseurs mais aussi à sa transmission pour les générations à venir.

À côté de cette dimension patrimoniale

liée à l'édifice, l'affectation culturelle apparaît une dimension essentielle à laquelle le diocèse se doit d'être vigilant.

Réfléchir ensemble les modalités de mise en œuvre de projets compatibles avec cette affectation nous suggère d'être inventifs et audacieux. Le diocèse d'Angers est favorable à l'accueil de ces projets dans la durée. Leur mise en œuvre sera approfondie au cas par cas et nécessitera d'être accompagnée en lien avec la réflexion menée par les services de la Conférence des Évêques de France.

Parmi les critères de discernement de ces projets, avec l'aide et le concours des services de l'État, nous serons attentifs au respect originaire des lieux, aux protections et sauvegardes de l'édifice notamment s'agissant des objets culturels, à la préservation de l'espace sacré du chœur de l'église et à la disposition des lieux nécessaires à l'exercice du culte.

Restant à votre disposition pour échanger et approfondir notre réflexion commune sur ce sujet, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Monseigneur Emmanuel Delmas
Évêque d'ANGERS

Emmanuel DELMAS
Évêque d'ANGERS

Monsieur le Préfet Philippe CHOPIN
Préfecture de Maine-et-Loire
Place Michel Debré
49 934 ANGERS Cedex 9

Angers, le 10 septembre 2024

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la réflexion globale menée avec vos services au sujet de l'entretien et de la sauvegarde des édifices culturels dont nous sommes affectataires dans le département du Maine-et-Loire, je viens vous communiquer le positionnement du diocèse d'Angers permettant de contribuer à ce travail commun.

Le diocèse est pleinement engagé dans l'accompagnement des réflexions menées en lien avec les propriétaires des édifices culturels ainsi que les partenaires de l'État s'agissant de l'entretien et de la sauvegarde des édifices culturels. Comme affectataire, il se situe comme un partenaire premier et privilégié pour étudier, accompagner et concrétiser la réalisation de projets compatibles avec la destination culturelle liée à la nature de l'édifice et permettant de servir la sauvegarde du patrimoine.

Comme affectataire des lieux de culte, nous sommes attentifs à la préservation et à la sauvegarde du patrimoine hérité de nos prédécesseurs mais aussi à sa transmission pour les générations à venir. À côté de cette dimension patrimoniale liée à l'édifice, l'affectation culturelle apparaît une dimension essentielle à laquelle le diocèse se doit d'être vigilant.

Réfléchir ensemble les modalités de mise en œuvre de projets compatibles avec cette affectation nous suggère d'être inventifs et audacieux. Le diocèse d'Angers est favorable à l'accueil de ces projets dans la durée. Leur mise en œuvre sera approfondie au cas par cas et nécessitera d'être accompagnée en lien avec la réflexion menée par les services de la Conférence des Évêques de France. Parmi les critères de discernement de ces projets, avec l'aide et le concours des services de l'État, nous serons attentifs au respect originaire des lieux, aux protections et sauvegardes de l'édifice notamment s'agissant des objets culturels, à la préservation de l'espace sacré du chœur de l'église et à la disposition des lieux nécessaires à l'exercice du culte.

Restant à votre disposition pour échanger et approfondir notre réflexion commune sur ce sujet, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes respectueuses salutations.

† Monseigneur Emmanuel DELMAS
Évêque d'Angers

Copie :
- Monsieur le Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Maine-et-Loire

10 rue du Parvis Saint-Maurice - B.P. 90 246 - 49 002 ANGERS Cedex 01
Téléphone : 02 41 88 07 00 - Courriel : secretariat@diocese49.org

INTRODUCTION

Le bâti religieux et plus particulièrement les églises, couvrent le territoire départemental avec plus de 400 églises paroissiales pour 176 communes, sans compter les églises non affectées au culte, les chapelles et les couvents. Seules 149 sont protégées au titre des Monuments Historiques et bénéficient d'accompagnement technique et de subventions de la part de l'État.

Les communes propriétaires de ces grandes architectures monumentales se retrouvent souvent démunies face à la gestion, à l'entretien et aux travaux de ces grands édifices trop souvent sous-utilisés et dont les structures vieillissantes nécessitent d'importants travaux.

Ce document a pour objectif d'accompagner les propriétaires et les affectataires de ces édifices en proposant un certain nombre de partis pris, de réflexions générales sur la problématique que soulève ce sujet mais également en proposant des outils, des propositions de méthodes, des scénarii envisageables et des exemples réalisés.

Ce travail est le fruit d'échanges et de partages avec des collectivités communales, départementales et régionales, ainsi que d'une étroite collaboration avec le diocèse d'Angers. Les réflexions et propositions méthodologiques ont également été réalisées avec le concours de professionnels du bâtiment, de l'urbanisme.

Ce guide s'articule autour de quatre grandes parties :

I/ Les églises aujourd'hui dans le territoire :

Comprendre l'importance et la multiplicité des rôles joués par les églises et leurs parvis à l'échelle du paysage, de la ville et en tant qu'architecture monumentale,

II/ Le cahier de gestion des églises :

Fournir des outils méthodologiques simples pour bien appréhender la gestion et l'entretiens de son église et d'identifier les bons interlocuteurs référents,

III/ Des propositions de projets et des expériences réussies : accompagner une réflexion sur des nouveaux scénarii d'usage pour redonner vie et sens au bâtiment,

IV/ La gestion de projet et son accompagnement : Comment gérer les éventuelles urgences, se faire aider dans la gestion de projets tout en maîtrisant les coûts de travaux.

Sans valeur réglementaire, ce document est avant toute chose un guide et le fruit d'une réflexion et d'un travail commun sur cette problématique, à laquelle le diocèse affectataire et chaque commune du département sont confrontés.

SOMMAIRE



© Gabriel de Beauregard, UDAP 49 - Église de Rochefort sur Loire (49)

PRÉFACES	P.3-5
COURRIER DE L'ÉVÊQUE D'ANGERS	P.7

I. LES ÉGLISES AUJOURD'HUI DANS LE TERRITOIRE	P.11
--	-------------

1. Les échelles structurantes :
 - . Les qualités du paysage
 - . Les qualités dans le tissu urbain
2. Les qualités structurelles et ses difficultés :
 - . Les qualités structurelles
 - . Les défauts intrinsèques
3. Usages et rôles :
 - . Rôle cultuel et religieux
 - . Rôle d'identité communale
 - . Rôle social dans le cœur du bourg
 - . Rôle civil dans le cœur du bourg
 - . Lieu de mémoire locale
 - . Lieu d'expression d'art et de savoir-faire
 - . Lieu historique, artistique, archéologique
 - . Lieu d'inspiration artistique
 - . Lieu de support de communication

II. LE CAHIER DE GESTION DES ÉGLISES	P.29
---	-------------

1. Le contexte urbain
2. Le contexte patrimonial
3. Les règles d'or de l'entretien des églises
4. Le contexte administratif et juridique
5. Le contexte humain : les interlocuteurs
6. Le contexte financier
7. Descriptif des risques
8. État des lieux- État sanitaire succinct
9. Définir les travaux à faire sur l'église

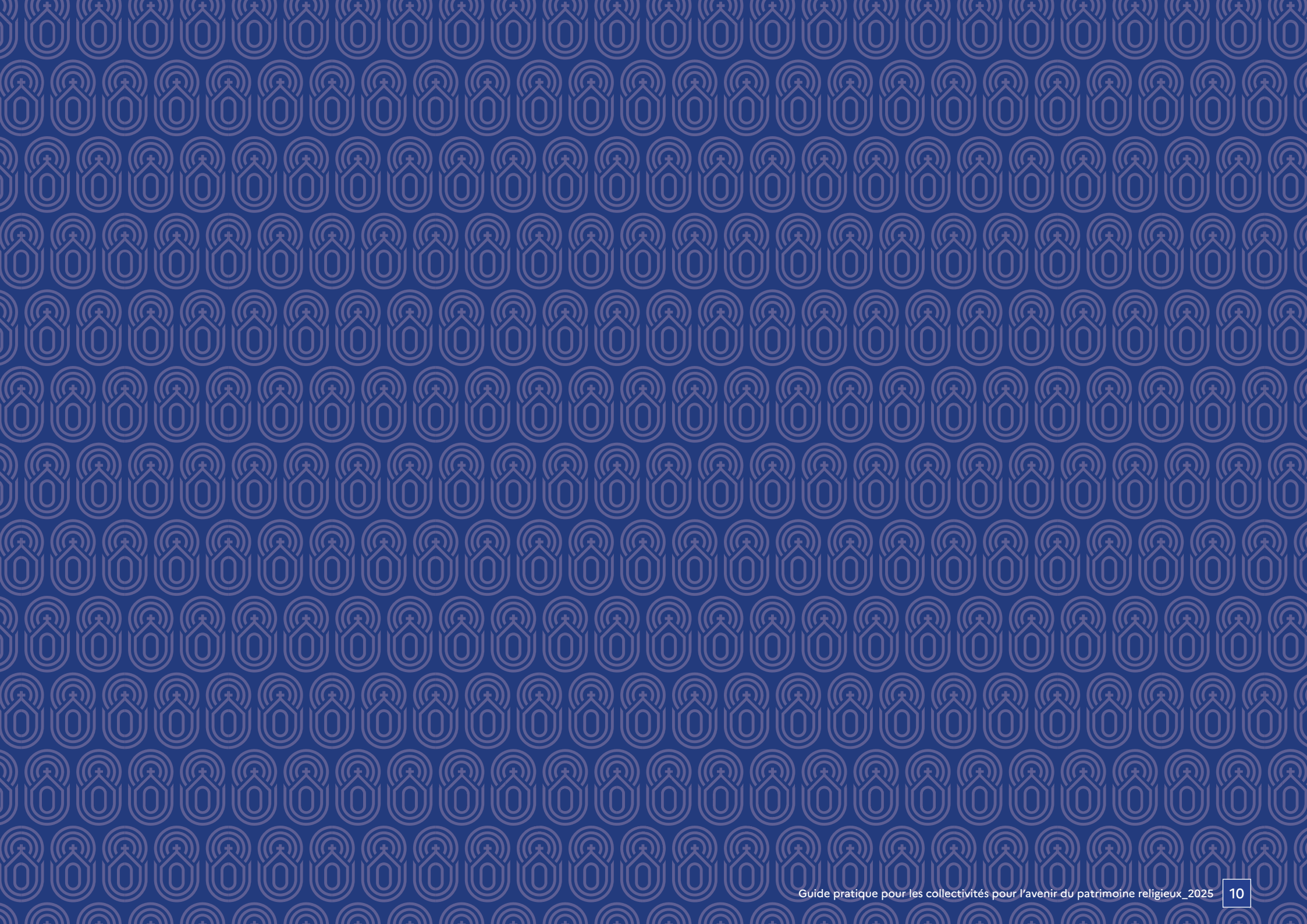
III. DES PROPOSITIONS DE PROJETS AU SERVICE DES ENJEUX	P.45
---	-------------

1. Des enjeux liés à la ruralité
2. Des enjeux liés au patrimoine religieux
3. Les objectifs liés à la ruralité
4. Les objectifs liés au patrimoine : exemples d'usages...

IV. VADEMECUM POUR LA GESTION DE PROJET	P.66
--	-------------

1. Stabiliser le bâtiment pendant le développement du projet
2. Faire appel aux chantiers participatifs
3. Méthode de concertation pour usages partagés
4. Baisser les coûts
5. Lancer le projet

CONCLUSION	P.78
LES DIFFÉRENTS ACTEURS	P.79





© Louis Ville, UDAP 49 - Église St Mathurin de St-Mathurin-sur-Loire

I. LES ÉGLISES AUJOURD'HUI DANS LE TERRITOIRE

1. **LES ÉCHELLES STRUCTURANTES :**

- . Les qualités du paysage
- . Les qualités dans le tissu urbain
 - Un pôle spécifique dans le tissu urbain
 - L'emplacement de l'église et de son parvis dans la cité

2. **LES QUALITÉS STRUCTURELLES ET SES DIFFICULTÉS :**

- . Les qualités structurelles
- . Les défauts intrinsèques

3. **USAGES ET RÔLES :**

- . Rôle cultuel et religieux
- . Rôle d'identité communale
- . Rôle social dans le cœur du bourg
- . Rôle civil dans le cœur du bourg
- . Lieu de mémoire locale
- . Lieu d'expression d'art et de savoir-faire
- . Lieu historique, artistique, archéologique
- . Lieu d'inspiration artistique
- . Lieu de support de communication

I-1. LES ÉCHELLES STRUCTURANTES DU PAYSAGE

Les qualités dans le paysage

Le clocher de l'église :

Un repère dans le paysage / une aide à l'orientation



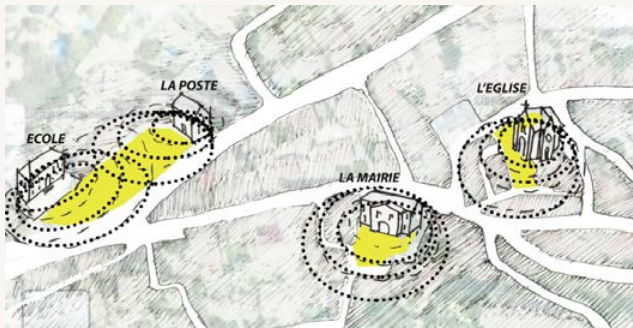
© Louis Ville, UDAP 49 - Église St Médard de Cheviré-le-Rouge À Baugé en Anjou (49)

Les qualités dans le tissu urbain

- Un rôle spécifique dans le tissu urbain -

L'église et son parvis : un des pôles structurants du bourg

- rôle spécifique dans l'organisation urbaine du bourg
- composante de la scénographie urbaine de la cité quelle que soit l'échelle
- émergence des places conçues à partir et autour des édifices institutionnels
- des pôles créés pour être des lieux de rencontre



© Karine de Saint Maur Architecte du Patrimoine



Vue aérienne de Beaucouzé.



© Image générée par une IA via ChatGPT/DALL.E d'OpenAI



L'urbanité des bourgs s'est déployée autour de quelques édifices institutionnels étatiques, civils et religieux.

HAMEAUX ET LOTISSEMENTS : uniformité, pas de marqueurs urbains, pas de pôles

Les qualités dans le tissu urbain

- L'emplacement de l'église et de son parvis dans la cité -



L'église et l'espace urbain associé occupent une situation stratégique souvent dans le centre du bourg

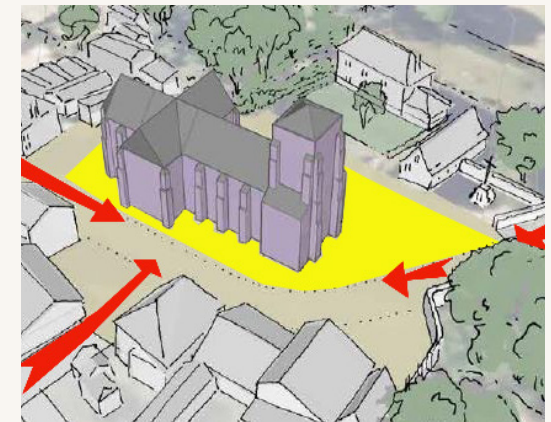
- un des plus anciens lieux de la cité conservé dans le temps : (vestiges souvent présents en sous-sol)
- un nœud central de convergence de plusieurs voies
- une position qui rend ce lieu aisément accessible à pied
- un lieu souvent proche des grands axes de communication sans être traversé par ceux-ci
- un lieu d'interaction : l'église sert le parvis et vice et versa



© Karine de Saint Maur Architecte du Patrimoine



© Karine de Saint Maur Architecte du Patrimoine



© Paul-Armand Grether, architecte urbaniste

Les qualités dans le tissu urbain

- L'église et son clocher dans le paysage urbain -

Souvent le seul ou un des rares : « grand monument » du bourg que des personnes de passage aiment à venir visiter



© Louis Ville, UDAP 49- Église St Mathurin-sur-Loire

Un lieu servant de poste d'observation grâce à son clocher



© Gabriel de Beauregard, UDAP 49 Vue depuis la Cathédrale Saint Maurice d'Angers (49)

Un repère ancien, immuable et visible d'une majeure partie du bourg



Carte postale -1ère moitié de XX^{ème} siècle. Église Saint Sébastien de Bauné (49)



Vue actuelle de l'église Saint Sébastien de Bauné (49)

I-2. LES QUALITÉS STRUCTURELLES & SES DIFFICULTÉS

Les qualités structurelles



© Gabriel de Beauregard, UDAP 49
Église St Pierre et St Romain datant du V^{ème} s.
à Savennières (49)



© Photo de Louis Ville-UDAP 49 - Église de
Vieil Baugé (49)



© Photo de James Colman Unsplash



© Louis Ville, UDAP 49 - Église St Aubin
d'Epiré à Savennières (49)

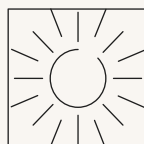
RÉSISTANT AU TEMPS

Vue de la façade d'entrée
datant du V^{ème} siècle de
l'église St Pierre et St Ro-
main de Savennières (49)

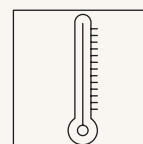


LIBRE CIRCULATION LUMIÈRE NATURELLE

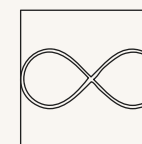
Vastes surfaces de fenêtres
éclairage tamisé de bonne
qualité



CONFORT THERMIQUE : AGRÉABLE EN ÉTÉ



UN DES RARES GRANDS MONUMENTS PUBLICS OFFRANT UN AUSSI VASTE ESPACE INTÉRIEUR



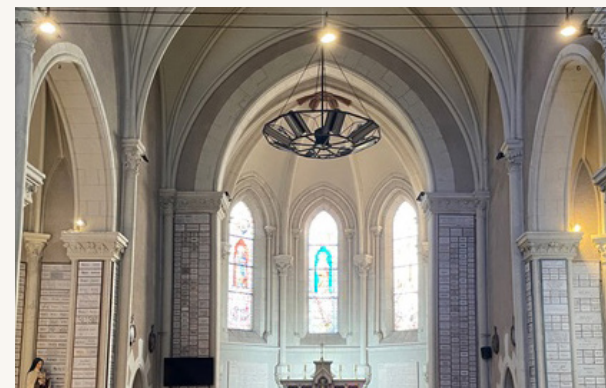
Les défauts intrinsèques



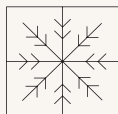
© Gabriel de Beauregard, UDAP 49



© Gabriel de Beauregard, UDAP 49



© François Jeanneau, Architecte en Chef des Monuments Historiques - Chapelle des Martyrs, Avrillé (49)



MANQUE DE
CONFORT EN HIVER



IMPORTANTS COÛTS D'ENTRETIEN
& COÛTS ÉNERGÉTIQUES

I-3. USAGES ET RÔLES

Rôle culturel et religieux



© Photo de Pedro Lima Unsplash



© Photo de Nicotitto Unsplash



© Photo de Bruno Guerrero/ Unsplash



François Bonvin : Peinture de La Charité



LIEU DE CULTE

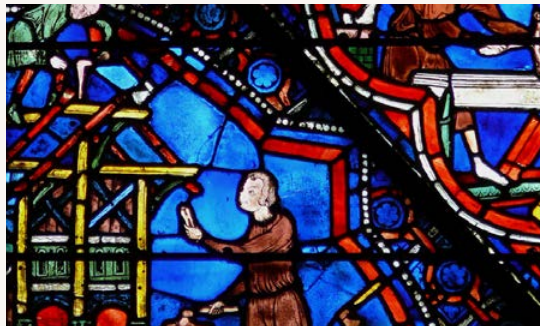


LIEU DE
RASSEMBLEMENT
INTER
GÉNÉRATIONNEL



LIEU QUI A ÉTÉ CRÉÉ
POUR ACCUEILLIR,
LIEU DE SOLIDARITÉ,
DE FRATERNITÉ,
OUVERT À TOUS

Rôle d'identité communale



Cathédrale de Chartres - Vitrail du charpentier



© Photo de Casu Hangul - Unsplash



© Photo de John Rhodes - Unsplash

L'ÉGLISE EST LA PROPRIÉTÉ SYMBOLIQUE DES CITOYENS ET LEUR HÉRITAGE

- Elle a été édifée pour eux et par les efforts de leurs ancêtres
- Elle est entretenue et restaurée de longue date par leurs dons et grâce au travail de plusieurs générations d'artisans locaux.

LES CLOCHES DE L'ÉGLISE RÈGENT LA VIE QUOTIDIENNE ET COLLECTIVE DES CITOYENS

« Les cloches de Notre Dame sonnent à nouveau, qui ont scandé les heures du jour et celles de l'histoire »

Emmanuel Macron
- Notre Dame de Paris - Décembre 2024

Rôle social dans le cœur du bourg

> L'ÉGLISE ET SON PARVIS/SA PLACE SONT SOUVENT ASSOCIÉS À LA VIE COLLECTIVE ET OFFRENT ÉGALEMENT DES USAGES NON CULTUELS



© Gabriel de Beauregard, UDAP 49 Abbaye de Fontevraud (49)



© Abbaye de Fontevraud (49)



© Loïc Pierrois – Anjou Tourisme



© Les_Z_allumes-(c)
LUG_creation - 1128-Anjou-Tourisme

UN VÉRITABLE RÔLE DANS LA COHÉSION SOCIALE



© Produit en Anjou



Boule de sable à Saint-Florent-le-Vieil
© Dominique Drouet



© Association Jeanne Camille (49) -
Fête des bateaux de Thoureil 2017

Il sert à ses riverains, au voisinage et aux visiteurs pour une pluralité d'activités : manifestations culturelles, saisonnières et associatives ou événements/activités commerciaux...

Rôle civil dans le cœur du bourg

> L'ÉGLISE ET SON PARVIS : UN LIEU DE VIE, DE REPRÉSENTATION ET UN THÉÂTRE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE



© Gérald Angibaud – église Saint Pierre de Saumur (49)



© Gérald Angibaud – église Saint Pierre de Parnay (49)



© Gérald Angibaud – église Saint Pierre de Vaudelnay (49)



Vue du café de l'église de Clichy



© The good funeral guide - Unsplash

Lieu de mémoire locale



© François Jeanneau, Architecte en Chef des Monuments Historiques Chapelle des Martyrs, Avrillé (49)



© Gabriel de Beauregard, Église Notre-Dame de Victoire, Angers (49)



© Gabriel de Beauregard, Abbatale St Serge - Angers (49)



© Gabriel de Beauregard, UDAP 49 Église de Savennières

EX VOTO DES FAMILLES LOCALES

PLAQUE COMMÉMORATIVE AUX «MORTS GLORIEUX» DU BOURG

PIERRE TOMBALE, ÉLÉMENT DE PATRIMOINE RELIQUAIRE

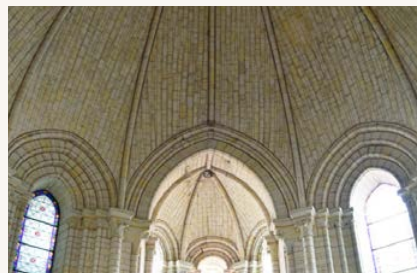
ŒUVRE D'ART (ICI : VITRAUX) OFFERT PAR ÉDOUARD BASTARD AU NOM DE SA MÈRE

Lieu d'expression d'art et de savoir faire local

> LES ÉGLISES CONSTITUENT LA COLLECTION DU « PLUS GRAND MUSÉE DE FRANCE »



© Louis Ville, UDAP 49- Église St Mathurin de St-Mathurin-sur-Loire



© Louis Ville, UDAP 49- Église St Symphorien du Vieil-Baugé, à Baugé-en-Anjou (49)



© Karine de Saint Maur, Architecte du Patrimoine Église Ste Madeleine de la Ferrière-de-Flée à Segré en Anjou-Bleu- (49)



© Cathédrale Saint Maurice d'Angers, Gabriel de Beauregard, UDAP 49



© Louis Ville, UDAP 49 - Église St Symphorien du Vieil-Baugé, à Baugé-en-Anjou (49)

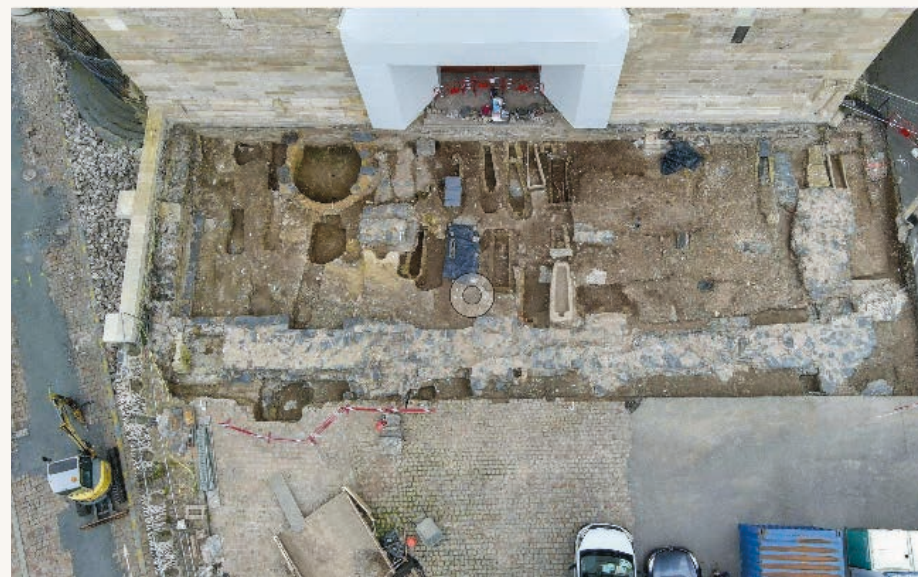


© Gabriel de Beauregard, UDAP 49 Cathédrale Saint Maurice d'Angers (49)



© Gabriel de Beauregard, UDAP 49 église de Savennières (49)

Lieu historique, artistique & archéologique



© Drac Pays de la Loire - Fouilles archéologiques aux pieds de la cathédrale Saint Maurice d'Angers (49)

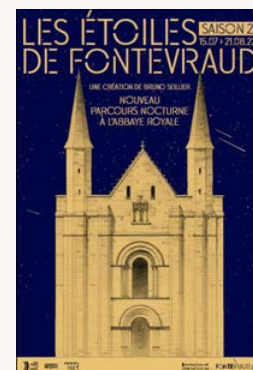
Lieu d'inspiration artistique : peintures, photographies, films...



© Carte postale -1^{ère} moitié de XX^{ème} siècle Rue de l'église à Bauné (49)



© Christophe Gagneux (49)- Photo de Saumur



© Abbaye de Fontevraud (49)



© Christophe Gagneux (49)- Photo de 'Pierre et Lumière' à Saumur



Peinture huile sur toile de Aimé de Penhoët (1876-1927 à Angers) - Bouchemaïne'



© Miguel Angel Hernandez - Unsplash

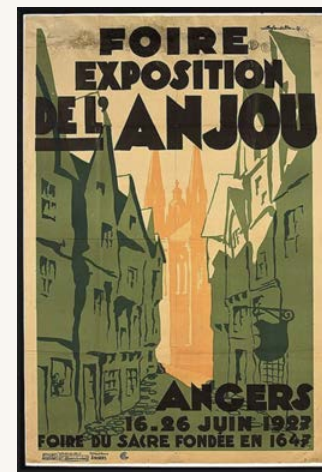
Lieu de support de communication : affiches, cartes, circuits...



© Conseil Régional des Pays de la Loire



Conseil départemental de Maine-et-Loire (49)



Affiche publicitaire : Foire du Sacs; 1927 à Angers (49)



© Sebastien_GAUDARD-2765- Anjou Tourisme . Site du gîte de Laurence Crocherie



© Louis Ville, UDAP 49 - Église St Aubin d'Epiré à Savennières (49)

I. RÉSUMÉ : LES ÉGLISES AUJOURD'HUI DANS LE TERRITOIRE

Les églises sont aujourd'hui indissociables du territoire sur lequel elles sont implantées. Elles forment des marqueurs culturels dans le paysage tout en structurant l'urbanisme. Les bourgs se sont développés la plupart du temps en fonction de l'implantation de ces églises, que ce soit de l'édifice datant du 19e siècle comme de l'église primitive sur laquelle est souvent reconstruite la nouvelle.

Chaque église est l'expression d'une culture, d'un savoir-faire et d'une géologie locale. C'est l'expression architecturale la plus monumentale de la plupart des villages. Ces bâtiments complexes par leurs dimensions hors norme proposent des volumes architecturaux avec des avantages et des difficultés d'usage et de gestion. Ces bâtiments ont été définis à l'origine comme des lieux de culte, des lieux de rassemblements intergénérationnels et des lieux tournés vers la fraternité et la solidarité ouverts à tous.

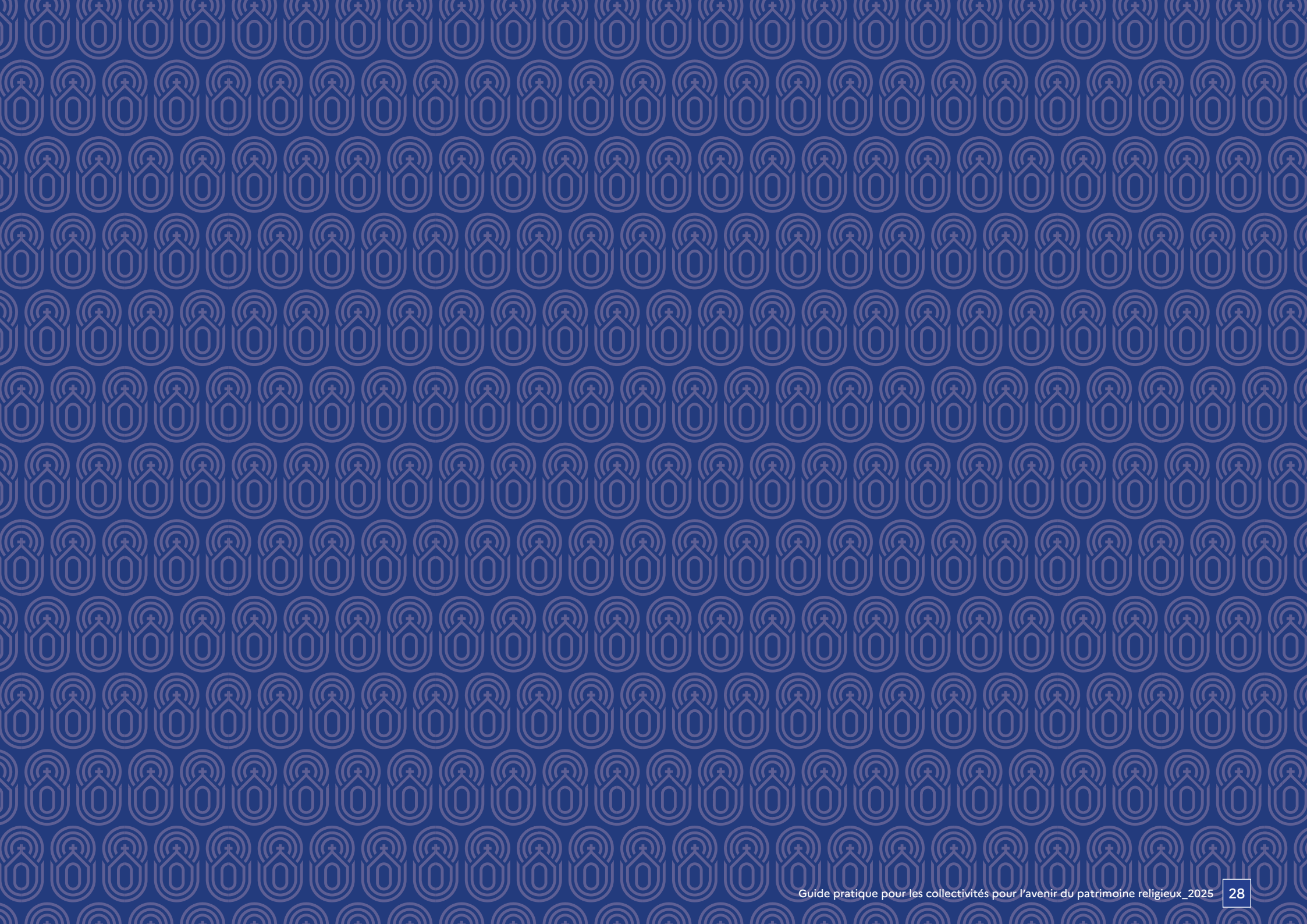
Aujourd'hui encore, ces églises et leur parvis demeurent des lieux de mémoire, de rassemblement social et de manifestations populaires. Beaucoup d'églises restent cependant sous employées dans leur dimension culturelle, servant en grande partie aux funérailles et autres cérémonies.

Pour autant, ces lieux rassemblent les arts et les savoir-faire locaux. Par leurs architectures, le mobilier et les œuvres d'art qu'elles recueillent, ce sont par définition des lieux de culture, la plupart du temps ouverts à tous. Ce patrimoine multisite forme un réseau culturel particulièrement bien réparti sur le territoire.

Encore très visités, ces édifices religieux sont des repères forts des villages qui participent à leur identité. Mais ces lieux sont également des espaces de qualité, de recueillement et de paix. Le sénateur Pierre Ouzoulis a évoqué la notion d'espaces et de lieux qui échappent au temps lors des matinées interreligieuses (Émission sur France 2 le 24 novembre 2024 intitulée : «Le patrimoine religieux, un bien en partage»).

POINTS À RETENIR :

- *L'église et son parvis jouent un rôle clé dans la structuration à l'échelle du paysage et de l'urbanisme. C'est aussi un manifeste d'architecture monumentale.*
- *Les églises, en tant qu'édifices, présentent des difficultés intrinsèques mais aussi des qualités structurelles à exploiter*
- *Au-delà de son rôle cultuel et religieux, l'église et son parvis jouent de multiples rôles dans l'identité communale, dans la vie sociale du bourg, dans les savoir-faire locaux, dans la mémoire, l'histoire et l'attractivité locale*
- *Ces bâtiments ont pour vocation, dès l'origine, d'être ouverts à tous*
- *Lieux d'apaisement tournés vers le calme et le silence*





© François Jeanneau, Architecte en Chef des Monuments Historiques
Église Saint André de Verrie (49)

II. LE CAHIER DE GESTION DES ÉGLISES

1. **LE CONTEXTE URBAIN**
2. **LE CONTEXTE PATRIMONIAL**
3. **LES RÈGLES D'OR DE L'ENTRETIEN DES ÉGLISES**
4. **LE CONTEXTE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE**
 - . Les protections
 - . Propriétaire et exploitant
5. **LE CONTEXTE HUMAIN : LES INTERLOCUTEURS**
 - . Les partenaires institutionnels de la commune
 - . Les partenaires associés au projet
 - . Exemples de partenaires de gestion et d'aides financières
 - . Exemples de partenaires associatifs et de réseau
6. **LE CONTEXTE FINANCIER**
7. **DESCRIPTIF DES RISQUES**
8. **ÉTAT DES LIEUX - ÉTAT SANITAIRE SUCCINCT**
9. **DÉFINIR LES TRAVAUX À FAIRE SUR L'ÉGLISE**

II-1. LE CONTEXTE URBAIN

- Un document unique pour mieux collaborer, accélérer et rendre plus efficaces les interactions entre les acteurs impliqués -



© Louis Ville, UDAP 49-
Église St Mathurin de St-
Mathurin-sur-Loire

Nom de l'église.....
COMMUNE de..... Propriétaire.....
Commune déléguée (pour les communes nouvelles).....

L'ÉGLISE DANS SON TISSU URBAIN

Nombre d'églises dans la commune :
.....
.....

Dépend d'un PLU (au titre du code de l'urbanisme) : oui ☐ non ☐ zone
de PLU Numéro de ou des parcelle(s)
Surface des parcelles :+..... =.....

Annexes de l'église : oui ☐ non ☐
...lesquelles (sacristie, parvis, etc...)

Parvis devant l'église :
...Parvis clôturé : oui ☐ non ☐ Surface:.....
...Parvis/ place : oui ☐ non ☐ Surface:.....

Place entourant l'église: oui ☐ non ☐ Surface:.....

Espace délimité par rapport aux voies d'accès
(plots, bornes,...) : oui ☐ non ☐

Clôture autour de l'église : oui ☐ non ☐
lesquelles : (murs maçonnés, palissade...)
.....
.....
.....

Quels éléments de voisinages directs ?:
.....
.....
.....

LA PLACE/ LE PARVIS DE L'ÉGLISE

Mobilier urbain : Oui ☐ Non ☐
Lesquels ? (Bancs, lampadaires, poubelles, sculptures,
etc...).....
.....

Éléments végétaux : Oui ☐ Non ☐
Lesquels? : (arbres, buissons, jardinières, etc...).....
.....

Pratiques sur la place actuelle : Oui ☐ Non ☐
Lesquelles? : (marchés saisonniers, expositions, foires, etc...).....
.....

Techniques de mise en sons et lumières : Oui ☐ Non ☐
Lesquelles? : (enceintes, spots muraux ou encastrés au sol, etc...).....
.....
.....

Parking : Oui ☐ Non ☐
- Combien de places :.....-Surface parking :

II-2. LE CONTEXTE PATRIMONIAL

LE VOLUME DE L'ÉGLISE :

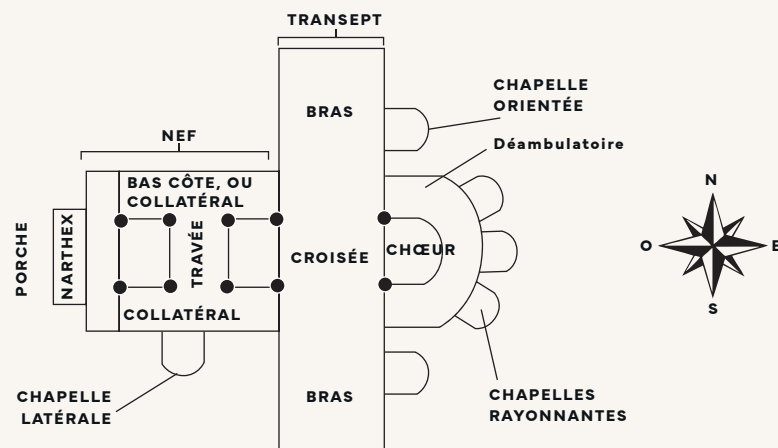
Surface de l'église :

Matériaux de construction :

Hauteur de la Nef :

Hauteur culminante du clocher :

LES ELEMENTS DE VOCABULAIRE D'UNE ÉGLISE :



DESCRIPTION DU TYPE DE PLAN DE L'ÉGLISE :

Plan de l'église : ☐ basilical ☐ en croix latine ☐ longitudinal

Plan de la nef : ☐ Nef unique ou ☐ Nef séparée des collatéraux par piliers/colonnes et divisée en travées

Chevet : ☐ plat ☐ à abside simple ☐ à abside et chapelles échelonnées

☐ à abside et chapelles rayonnantes

- Clocher : ☐ clocher-mur ☐ clocher-peigne ☐ clocher porche
☐ clocher campanile ☐ clocher à la croisée du transept
☐ Tour-clocher/porche ☐ clocher compris dans massif antérieur de la nef
☐ Clocher de part et d'autre :
 (☐ du transept ☐ du chevet ☐ du narthex)

Années de construction, si connues :

Architectes, si connus :

PÉRIODES DE CONSTRUCTION/ AGRANDISSEMENT (source : Base POP culture/Wikipédia...)

- Époque médiévale : ☐ Romane (1050 - 1170) ☐ Gothique (1180 - 1453/1550)
- Époque Renaissance en France : ☐ (1490 - 1590/1610)
- Fin XVI^{ème}-mi-XVIII^{ème} : ☐ Baroque (1590 - 1760) ☐ Classique (1610 - 1760) et ☐ Rococo (1720-1760)
- Mi-XVIII^{ème}-fin XIX^{ème} : ☐ Néoclassique (1760-1830) et ☐ Néogothique (1780-1890) ☐ Néo-roman/(1850-1890)
- Époque moderne (futurisme, cubisme, Bauhaus, reconstruction) ☐ (1890-1927)
- Époque contemporaine (postmoderne, écologique, high-tech..) ☐ dès 1960

PRINCIPALES ÉTUDES ET PRINCIPAUX TRAVAUX SUR L'ÉDIFICE :

- | | |
|---|-------------------|
| ☐ Diagnostic sanitaire | réalisé en |
| ☐ Diagnostic accessibilité handicap | réalisé en |
| ☐ Derniers travaux importants | réalisés en |
| ☐ Catalogue des objets | réalisé en |
| ☐ Dernier récolement quinquennal des objets MH | réalisé en |
| ☐ Diagnostic énergétique | réalisé en |



© Gabriel de Beauregard - Église de La Ferrière de Flée

II-3. LES RÈGLES D'OR DE L'ENTRETIEN DES ÉGLISES

LES ÉTAPES INCONTOURNABLES DE L'ENTRETIEN GÉNÉRAL D'UNE ÉGLISE : POUR UNE CONSERVATION PRÉVENTIVE

1/ L'inspection périodique :

examiner en détail le bâtiment dans son intégralité, intérieurs et extérieurs; repérer les désordres éventuels, programmer les réparations mineures

2/ Le nettoyage intérieur :

signaler rapidement tout problème de fuite d'eau, présences d'insectes, de rongeurs, d'altérations...

Nettoyer le sol à sec ou serpillère humide, nettoyer annuellement les espaces de stockages, la sacristie, les escaliers menants aux combles et au clocher

3/ Le nettoyage extérieur :

nettoyer minimum 2 fois par an les gouttières et les descentes d'eau pluviales pour éviter les infiltrations

Démousser 1 fois par an les parements et les couvertures (manuellement par brossage ou eau de chaux).

Les lichens ne portent pas atteinte aux matériaux. Pas de nettoyage haute pression sur du bâti ancien (risques de fragilisation des enduits, de perte de traces archéologiques, de trop plein d'eau).

Les encrassements importants de croûtes noires, pollution, algues vertes nécessitent l'avis d'un architecte spécialisé et de traitements adaptés

4/ L'aération :

Aérer quotidiennement les églises permet de déshumidifier l'air.

Pour améliorer la ventilation intérieure de l'église, on peut poser des grilles sur les portes mais chaque cas doit être étudié par un architecte ou une entreprise spécialisée

5/ Les interventions régulières d'entretien :

- En interne : si la commune dispose d'agents techniques
- En externe par des chantiers participatifs bénévoles
- Les faire intervenir dans le respect des techniques et des matériaux traditionnels de façon discrète et réversible si possible.

Exemples :

- Remplacer des tuiles ou ardoises cassées ou ayant glissées
- Supprimer des végétations sur les maçonneries
- Effectuer des petits rejointoiements au mortier traditionnel chaux-sable (pas de ciment ni de mortier prêt à l'emploi)
- Remastiquer les fenêtres de la sacristie
- Repeindre les menuiseries et ferronneries

6/ Le contrôle des installations techniques :

Les églises sont des établissements recevant du public (ERP) de type V. Afin de limiter tout risque d'incendie, la législation impose aux communes propriétaires :

- de contrôler la conformité des systèmes électriques et de chauffage (coupure extérieure et contrôle régulier des installations)
- d'entretenir annuellement les extincteurs et les BAES (blocs autonomes d'éclairage de secours)
- de vérifier périodiquement le dégagement des issues de secours et l'éloignement des objets d'intérêts patrimoniaux de sources de chaleur (luminaires, cierges...)

Les églises doivent faire l'objet au minimum tous les 5 ans de la commission communale de sécurité



II-4. CONTEXTE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Les protections : édifice, espaces et objets



LES PROTECTIONS JURIDIQUES DU PATRIMOINE EN FRANCE

Cas- A

Certaines églises ont été recensées comme patrimoine d'intérêt et bénéficient d'une protection juridique de l'État (code du patrimoine). Meubles ou immeubles sont dits 'protégés au titre des Monuments historiques sur 2 niveaux : le classement et l'inscription et de façon totale ou partielle.

Cas- B

Les parties extérieures d'un immeuble et son sous-sol peuvent être également concernés par d'autres protections à caractère patrimonial, regroupées sous le terme d'espaces protégés.

Cas C

Pour les églises non protégées au titre des Monuments historiques, ni situées en espaces protégés, le dépôt d'une autorisation d'urbanisme est nécessaire selon la nature des travaux (permis de construire, de démolir, déclaration préalable de travaux... etc), comme pour toutes les autres constructions.

COMMENT CONNAITRE LES MONUMENTS, OBJETS ET ESPACES PROTÉGÉS : Se rapprocher des services territoriaux d'urbanisme

sur une carte : <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>
Les bases de données nationales concernant les monuments et les espaces protégés : <https://data.culture.gouv.fr/pages/home/>

MEUBLES ET IMMEUBLES PROTÉGÉS : la « Plate-forme ouverte du patrimoine » (POP) = <http://www.pop.culture.gouv.fr> Ce site intègre : - la base Mérimée = pour les monuments classés ou inscrits

- la base Palissy= pour les objets classés ou inscrits

ESPACES PROTÉGÉS :

<https://www.geoportail.gouv.fr>

<http://atlas.patrimoine.culture.fr>

ZPPA –carte archéologique ; cf. service préfecture / dossier instruits à la DRAC

CAS -A- PROTECTIONS PATRIMONIALES DE L' ÉGLISE :

IMMEUBLE : ☐ classé MH (Monument Historique) en.....
ou ☐ Inscrit IMH (Inscrit Monument Historique) en.....

PROTECTION D'OBJETS RATTACHÉS À L'IMMEUBLE AU TITRE DES MH

Présence d'objets (meubles) classés ou inscrits MH dans l'édifice ☐ Oui ☐ Non
Lesquels.....

CAS -B ESPACES PROTÉGÉS : l'église se situe-t-elle dans un site protégé, une zone protégée ou un périmètre de 500 mètres d'un MH ?

- ☐ 500 m de périmètre d'un autre Monument Historique classé ou inscrit (loi 1946)
- ☐ 500 m PDA (périmètre délimité des abords) loi de 2016
- ☐ dans un Site Patrimonial Remarquable (SPR) loi 7/04/2016
 - ☐ gestion en totalité ou d'une partie d'un SPR géré par PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) de 1962 = un document urbain
 - ☐ gestion du reste du SPR non couverte par PSMV : par un PVAP (Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) – loi 2016 = une servitude d'utilité publique
- ☐ dans périmètre SPR
- ☐ dans zone ZPPAUP (loi 1996) = Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain
- ☐ dans un Site classé
- ☐ dans un Site inscrit
- ☐ dans une ZPPA (zone de présomption de prescription archéologique) loi 1/08/23
- ☐ dans un site naturel classé ou / ☐ inscrit
- ☐ dans les espaces de réserve de LPO

Propriétaire et exploitant

PROPRIÉTAIRE DE L' ÉGLISE ET STATUT JURIDIQUE :

- ☐ b1) Propriété = communale (selon la loi de 1905)
 - ☐ b2) Propriété= associations cultuelles ou diocésaines
- B1) = Les communes sont propriétaires des églises paroissiales et de leurs différents biens mobiliers présents lors des inventaires réalisés en 1906 à la suite de la loi de séparation des églises et de l'État
Ces biens mobiliers et immeubles relèvent du domaine public de la commune dans la mesure où ils concourent au service public du culte.
Il s'agit de biens communs, pour tous, croyants et non croyants
- B2) = Les associations cultuelles ou diocésaines sont propriétaires des églises et de leur mobilier qu'ils ont construits ou acquis après la loi de 1905. Les communes ne peuvent dans ce cas-là ni financer leur entretien ni financer leur restauration.
- Accompagnement juridique : cf, usages, etc...
= Possibilité de s'adresser aux services juridiques du diocèse, du département, de l'État (CRMH, CAO..)

Assurances propriétaire :

Nom contrat assurances dommage :

Nom Police Responsabilité Civile :

La gestion des églises doit se faire dans une concertation étroite entre :

LE PROPRIÉTAIRE= LE MAIRE ET L'AFFECTATAIRE= LE CURE

dans le respect de leurs attributions et de leurs devoirs respectifs définis dans le cadre légal.

L'EXPLOITANT = CELUI QUI EN A L'USAGE

Le curé de la paroisse, dit : curé affectataire, dispose de l'usage exclusif et perpétuel de :

- l'église et du mobilier religieux qui sont affectés au culte. Il jouit en quelque sorte des droits d'un locataire sur les biens immeubles et meubles mis à sa disposition.
- Il peut autoriser d'autres usages (concerts, expositions, visites, etc...) dans le respect des règles de sécurité des publics définies par le maire et par la législation des ERP (établissement recevant du public).
- Il peut organiser la disposition spatiale du mobilier liturgique au sein de l'église (après consultation du CDAS, commission diocésaine d'art sacré)
- Il ne peut pas détruire, jeter, vendre ou déplacer le mobilier appartenant à la commune (cf. église avant loi 1905)

COORDONNEES DU CURÉ AFFECTATAIRE à la date du.....

Monsieur l'abbé
Paroisse de
Adresse du presbytère
Commune de.....
Tel Mail

COORDONNÉES DU DIOCESE CONCERNE à la date du.....

Représentant de l'Evêque :
Responsable du CDAS :.....
Diocèse de
Adresse
Tel Mail

Assurance exploitant :
Nom Police Responsabilité Civile :

II-5. CONTEXTE HUMAIN : LES INTERLOCUTEURS

Les partenaires institutionnels de la commune



- **L'ÉTAT : PRÉFECTURE DU MAINE-ET-LOIRE** = coordination avec les différents services de l'État et support au projet Direction de la réglementation et des collectivités locales, Place Michel-Debré, 49934 Angers Cedex 9 - maine-et-loire.gouv.fr/ - Tél. : +33 2 41 81 81 81

- Pour une église bâtie avant 1905 : **L'AFFECTATAIRE** = clergé diocésain nommé par l'évêque (représentant de la commission des églises)
Maison diocésaine, 36 rue Barra, 49045 ANGERS CEDEX 01 ; centresaintjean@diocese49.org/- Tel : +33 2 41 22 48 70
+ le Curé affectataire de la paroisse : <https://angers.annuaire-eglise.net/>

- **LA RÉGION : CONSEIL RÉGIONAL DES 'PAYS DE LA LOIRE'**, service Patrimoine = Instruction des subventions du patrimoine : Direction de la culture, du sport et des associations, Hôtel de Région 1, rue de la Loire- 44966 Nantes cedex 9 - paysdelaloire.fr/ - Tél. : +33 2 28 20 52 77

- **LE DÉPARTEMENT : DÉPARTEMENT DU MAINE-ET-LOIRE**, service Patrimoine et archéologie = Conseils sur tous les édifices religieux (travaux, étapes administratives, aides financières) + instruction des subventions pour le patrimoine, Conservation départementale du patrimoine : 108 rue de Frémur CS 94104 -49941 Angers Cedex 9 - contact.patrimoine@maine-et-loire.fr /-Tél. : +33 2 41 24 50 30

- **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL : CAUE de MAINE-ET-LOIRE** (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) = travaux sur les édifices non protégés et sur l'aménagement bâti et paysagé et leurs abords
Maison de l'architecture, des territoires et du paysage : 312 av, René Gasnier 49100 Angers - contact@caue49.com /-Tél. : +33 2 41 22 99 99

POUR LE SUIVI DE TRAVAUX DANS DES SITES ET ABORDS DE MONUMENTS PROTÉGÉS : + MONUMENTS ET OBJETS PROTÉGÉS. SERVICES DE L'ÉTAT : MINISTÈRE DE LA CULTURE – DRAC PAYS DE LA LOIRE

- **UDAP 49 : Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Maine-et-Loire avec l'ABF** (Architecte des Bâtiments de France) = Conseils en amont + contrôle scientifique et techniques des travaux sur les édifices et dans sites protégés Monuments historiques et de tous travaux situés dans les abords de ces derniers. UDAP Maine-et-Loire

- **LA CRMH** (Conservateur régional des Monuments Historiques) = Contrôle scientifique et technique des travaux + instruction des subventions pour les monuments (immeubles ou objets) historiques et sites

Les partenaires associés au projet



POUR UN PROJET dans UNE ZONE DE PRESCRIPTION ARCHEOLOGIQUE :

- SRA : (Service Régional de l'Archéologie) = Conseils en amont + prescriptions archéologiques préventives dans les ZPPA (zones de présomption et de prescription archéologique)
Drac Pays de la Loire : Service régional de l'archéologie, 1 rue Stanislas Baudry -BP 63518 -44035 Nantes Cedex 1
<https://www.culture.gouv.fr/regions/DRAC-Pays-de-la-Loire/Votre-interlocuteur-a-la-DRAC-Pays-de-la-Loire-pour-l-archeologie/>



POUR UN ÉDIFICE comportant des OBJETS LITURGIQUES protégés :

SERVICES DE L'État : MINISTÈRE DE LA CULTURE – DRAC de Maine-et-Loire
- CAO : (Conservation des Antiquités et des Objets d'Art) de Maine-et-Loire = Liste, Conseils en amont + prescriptions techniques et de conservation des objets protégés
Département de Maine-et-Loire DGA Proximité Direction de la culture et du patrimoine CS 94104 49941 – ANGERS CEDEX 9



POUR avoir l'annuaire des ABF... :

- ANABF : Conseils et annuaires des architectes des bâtiments de France - <https://www.anabf.org/>



POUR UN ÉDIFICE comportant des OBJETS LITURGIQUES non protégés :

- CURÉS AFFECTATAIRES : <https://angers.annuaire-eglise.net/>
- CDAS : (Commission diocésaine d'art sacré) de Maine-et-Loire =
Le Centre Diocésain St-Jean : 36 rue Barra 49045 Angers cedex 01- <https://www.diocese49.org/>



POUR avoir l'annuaire des ARCHITECTES DU PATRIMOINE :

- ARCHITECTES DU PATRIMOINE : Ils œuvrent pour la protection, la restauration, la réhabilitation et l'aménagement des sites et bâtiments patrimoniaux : <https://www.architectes-du-patrimoine.org/>



Ordre régional des architectes des Pays de la Loire
17 rue de La Noue Bras-de-Fer - 44200 Nantes

Exemples de partenaires de gestion et d'aides financières

POUR UN APPORT DE SUBVENTIONS VIA DES FONDATIONS OU DES LABELS :

FONDATION



DU
PATRIMOINE



FONDATION
LA SAUVEGARDE DE L'ART
FRANÇAIS

Villages d'avenir



KissKiss
Bank Bank
L'idée c'est de se lancer



ULULE

LA FONDATION
NOTRE-DAME
PORTEURS D'ESPÉRANCE
Reconnue d'utilité publique

FONDATION DU PATRIMOINE : Délégation Pays de la Loire.

E-mail : paysdelaloire@fondation-patrimoine.org Adresse. 110 rue de Frémur - 49000 ANGERS

FONDATION LA SAUVEGARDE DE L'ART FRANCAIS :

Délégation Pays de la Loire. <https://www.sauvegardeartfrancais.fr/nos-correspondants-terrain/>

- **LABEL ' VILLAGE D'AVENIR :** Accompagnement des communes de moins de 3500 habitants depuis début 2024 autour de projets structurants pour améliorer le quotidien de leurs habitants (ex; refaire d'une place un lieu de rencontre) ; cf. Préfecture de Maine-et-Loire / France ruralité

LE MÉCÉNAT PARTICIPATIF : (dons d'internautes) :

ex : • <https://fr.ulule.com>
 • <https://kisskissbankbank.com>

- **LA FONDATION NOTRE-DAME :** Le Fonds « PRYA » (Patrimoine Rural et YA, initiales de ses fondateurs) peut intervenir dans toute la France, que les édifices soient la propriété de communes ou d'associations, en privilégiant ceux visibles depuis le domaine public et en étant sensible au caractère pérenne de ces restaurations.

Les partenaires associatifs et de réseau

POUR UN APPORT DE CONSEILS, UNE MISE EN RESEAU LOCAL OU EUROPÉEN,
UNE INSCRIPTION SUR UN CATALOGUE, etc... :



© Église ouverte



© Église ouverte



- **LABEL 'ÉGLISES OUVERTES DE FRANCE'** : Un réseau qui crée du lien autour de l'église en organisant des activités tout public et en offrant un lieu accessible à tous pour se recentrer, réfléchir, faire une pause...etc...
info@ÉGLISESouvertes.fr / - Tel : +33970008908 / <https://openchurches.eu> (réseau européen)

- **RÉSEAU ÉGLISES 'ACCUEILLANTES' EN ANJOU** : offrir au visiteur des lieux attrayants, ouverts en permanence présentant de vraies opportunités de découvertes, valoriser et pérenniser les efforts d'entretien effectués par les équipes en place (ouverture, fleurissement, nettoyage, information) - Renseignements : 02 41 52 87 40. Office de tourisme du Saumurois à Brain-sur-Allonnes.



- **L'OBSERVATOIRE DU PATRIMOINE RELIGIEUX** : association indépendante non cultuelle qui inventorie, conseille les porteurs de projets, porte la parole auprès du grand public et des décideurs, conseille également les élus de France en charge de près de 42 000 édifices religieux : 17c rue Blanche 75009 Paris, Tel : +33 1 40 16 14 39 / oprpa-ris75@gmail.com.- <https://www.patrimoine-religieux.fr/>

II-6. CONTEXTE FINANCIER

ÉVALUER LA CAPACITE BUDGETAIRE :

La commune doit définir sa capacité d'investissement : quelle somme peut-elle mettre dans les prochaines années pour intervenir et/ou restaurer son église.

ÉVALUER LES BÉNÉFICES POSSIBLES EN SUBVENTIONS :

- De la part d'autres collectivités publiques
- De la part de Fondations ou de mécènes



NÉCESSITER DE BUDGÉTER LES NOUVELLES DÉPENSES LIÉES À TOUT PROJET DE RE-DYNAMISATION DU LIEU, AVEC L'ACCORD DE L'AFFECTATAIRE:

EXEMPLE :

- Salaire journalier d'une personnes permanente pour assurer l'ouverture de l'édifice :
- Installation de l'accès internet Haut débit :
- Mobilier adapter aux nouveaux usages : etc.....

ÉVALUER LES DÉPENSES ANNUELLES, HORS CULTE :

Les dépenses énergétiques :

- Consommation d'électricité :
- Consommation spécifique pour le chauffage :
- Consommation spécifique pour l'éclairage :
- Consommation eau : (sanitaires, etc....)

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- Téléphonie :
- Assurances :
- Mises aux normes des bâtiments (accessibilité, sécurité ...) :
- Travaux de réparation ponctuelle en moyenne annuelle :

NÉCESSITER DE BUDGÉTER LES DÉPENSES D'ENTRETIEN :

(contrats d'entretien auprès de professionnels et/ou bénévolat à intervention régulière)

- Nettoyage intérieur/ ménage 1 fois/semaine :
- Démoussage et révision/remailage de la couverture 1 fois/an :
- Démoussage et rejointoiement des maçonneries 1 fois/an :
- Repeindre les menuiseries en bois tous les 3 à 5 ans :
- Entretien serrurerie et ferronnerie 2 à 3 fois/an :
- Entretien/révision et mise aux normes des dispositifs électriques /gaz :

II-7. DESCRIPTIF DES RISQUES

Risques électriques & foudre : ☐ Oui ☐ Non

Lesquels :
.....
.....

Risques naturels : ☐ Oui ☐ Non

Lesquels :
.....
.....

Risques structurels de l'église :

- Extérieurs :
.....
.....

- Intérieurs :
.....
.....

(CF tableau page suivante)

Nuisances sonores : ☐ Oui ☐ Non

Lesquels :
.....
.....

Nuisances lumineuses : ☐ Oui ☐ Non

Lesquelles (mauvais éclairage...)
.....
.....

Nuisances humaines : ☐ Oui ☐ Non

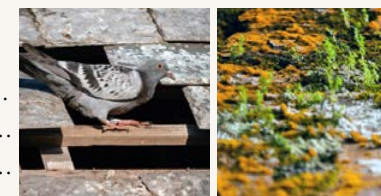
Lesquelles (squatteurs, etc...) :
.....
.....



© Ptrabatonni- Unsplash

Nuisances végétales et animales : ☐ Oui ☐ Non

Lesquelles (volatils, rongeurs, insectes parasites, champignons, espèces végétales parasites, etc...).....



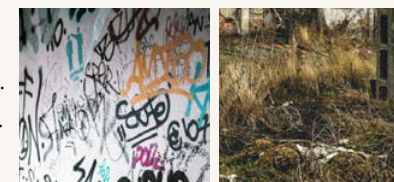
© Ellie Burgin - Pexels

© Dennis Ariel - Pexels

Risques urbains :

friches ou dégradations urbaine : ☐ Oui ☐ Non

Lesquels :
.....
.....



© Marcel Strauss- Unsplash

© Babi-Unsplash

II-7. DESCRIPTIF DES RISQUES

Risques électriques & foudre : ☐ Oui ☐ Non

Lesquels :
.....
.....

Risques naturels : ☐ Oui ☐ Non

Lesquels :
.....
.....

Risques structurels de l'église :

- Extérieurs :
.....
.....

- Intérieurs :
.....
.....

(CF tableau page suivante)

Nuisances sonores : ☐ Oui ☐ Non

Lesquels :
.....
.....

Nuisances lumineuses : ☐ Oui ☐ Non

Lesquelles (mauvais éclairage...)
.....
.....

Nuisances humaines : ☐ Oui ☐ Non

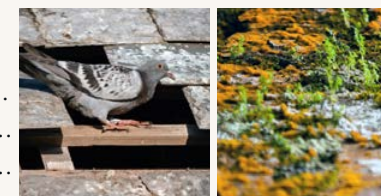
Lesquelles (squatteurs, etc...) :
.....
.....



© Ptrabatonni- Unsplash

Nuisances végétales et animales : ☐ Oui ☐ Non

Lesquelles (volatils, rongeurs, insectes parasites, champignons, espèces végétales parasites, etc...).....

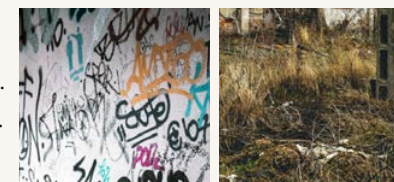


© Ellie Burgin - Pexels © Dennis Ariel - Pexels

Risques urbains :

friches ou dégradations urbaine : ☐ Oui ☐ Non

Lesquels :
.....
.....

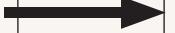
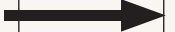


© Marcel Strauss- Unsplash © Babi-Unsplash

II-8. ÉTAT DES LIEUX - ÉTAT SANITAIRE SUCCINCT

ÉTAT DES LIEUX DE L' ÉGLISE :	ÉTAT DES LIEUX DE LA PLACE/PARVIS :																																		
Affectation au culte : ☐ Oui ☐ Non Lesquelles :	Des usages : ☐ Oui ☐ Non Lesquelles : Un espace envahi par les voitures : ☐ Oui ☐ Non De quelle manière (parking, voie de circulation...etc...)..... ☐ Dynamique ☐ Dévitalisé ☐ Attractif ☐ Répulsif ☐ Agréable ☐ Désagréable ☐ Pittoresque ☐ Misérable ☐ Entretenu ☐ Friche																																		
DESCRIPTION SUCCINCTE DES PATHOLOGIES :	DESCRIPTION SUCCINCTE DES PATHOLOGIES :																																		
Casses : ☐ ☐ Oui ☐ Non Lesquelles : Maladie de matériaux : ☐ Oui ☐ Non Lesquelles : Matériaux détériorés : ☐ Oui ☐ Non Lesquels : Manques : ☐ Oui ☐ Non Lesquelles :	Lesquelles :																																		
ZONAGE DES RISQUES STRUCTURELS :	EXEMPLE DE TABLEAU D'INSPECTION PÉRIODIQUE :																																		
Zones ponctuelles : ☐ Oui ☐ Non Lesquelles :ou : Problème global : ☐ Oui ☐ Non Lesquel :	<table><tr><th>DATE</th><th>ÉTAT GLOBAL (BON, MOYEN, MAUVAIS)</th><th>BESOIN DE TRAVAUX D'ENTRETIEN LESQUELS ?</th><th>BESOIN DE GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN LESQUELS ?</th></tr><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>			DATE	ÉTAT GLOBAL (BON, MOYEN, MAUVAIS)	BESOIN DE TRAVAUX D'ENTRETIEN LESQUELS ?	BESOIN DE GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN LESQUELS ?																												
DATE	ÉTAT GLOBAL (BON, MOYEN, MAUVAIS)	BESOIN DE TRAVAUX D'ENTRETIEN LESQUELS ?	BESOIN DE GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN LESQUELS ?																																
DIFFÉRENTS NIVEAUX D'URGENCE STRUCTURELLES :																																			
- dangers immédiats : ☐ Oui ☐ Non Lesquels : - dangers probables : ☐ Oui ☐ Non Lesquelles : - sécurisations préventives : ☐ Oui ☐ Non Lesquelles :																																			

II-9. DÉFINIR LES TRAVAUX À FAIRE SUR L'ÉGLISE

1^{er} STADE= SURVEILLANCE SANITAIRE par les équipes techniques territoriales, en lien avec l'affectataire Contrôle visuel et inspection périodique de l'intérieur et de l'extérieur de l'église (MINIMUM UNE FOIS PAR ANS) - Si des désordres éventuels sont repérés, programmer les réparations mineures - En cas de doute, passer au stade 2 ci-dessous		RÉPARATIONS MINEURES : services techniques locaux Il peut s'agir de travaux de dégagements des végétaux ou d'animaux parasites, de nettoyage, de déblayage de gravas, d'entretien et de menues réparations (vitrages, serrureries, etc) (Support éventuel des chantiers participatifs solidaires tels que : Arcade et Remparts, de bénévoles ou associations locales...)
2^{ème} STADE= TRAVAUX PLUS COMPLEXES ET IMPORTANTS Il est conseillé de faire appel à des maîtres d'œuvres qualifiés tels que : les architectes du patrimoine = cf. annuaire : https://www.architectes-du-patrimoine.org/ – ou architecte diplômé européen équivalent. Les faire venir en cas de doute pour établir un diagnostic sanitaire et des préconisations d'intervention par phasage et degré d'urgence.		RÉPARATIONS IMPORTANTES : entreprises spécialisées - Le maître d'œuvre prépare une liste des travaux de confortation et/ou réparation à réaliser avec la liste des corps de métier à solliciter - Les entreprises : il existe des annuaires tels que : CAPEB (annuaire des artisans du bâtiment) https://www.capeb.fr FFD (fédération française du bâtiment) : https://www.ffbatiment.fr/annuaire-des-entreprises
3^{ème} STADE= URGENCE TOTALE Prévenir les pompiers, le Sous-préfet, mais aussi l'Architecte des Bâtiments de France pour une visite d'urgence sur place et pour une évaluation du niveau de gravité, afin d'obtenir des conseils de préconisations d'interventions structurelles ou de mise en sécurité à mettre en place		RÉPARATIONS MAJEURES ET MISE EN SÉCURITÉ - L'ABF ou l'architecte spécialisé déplacé en urgence prépare une liste des travaux de consolidation et de mise en sécurité et la liste des corps de métier à solliciter



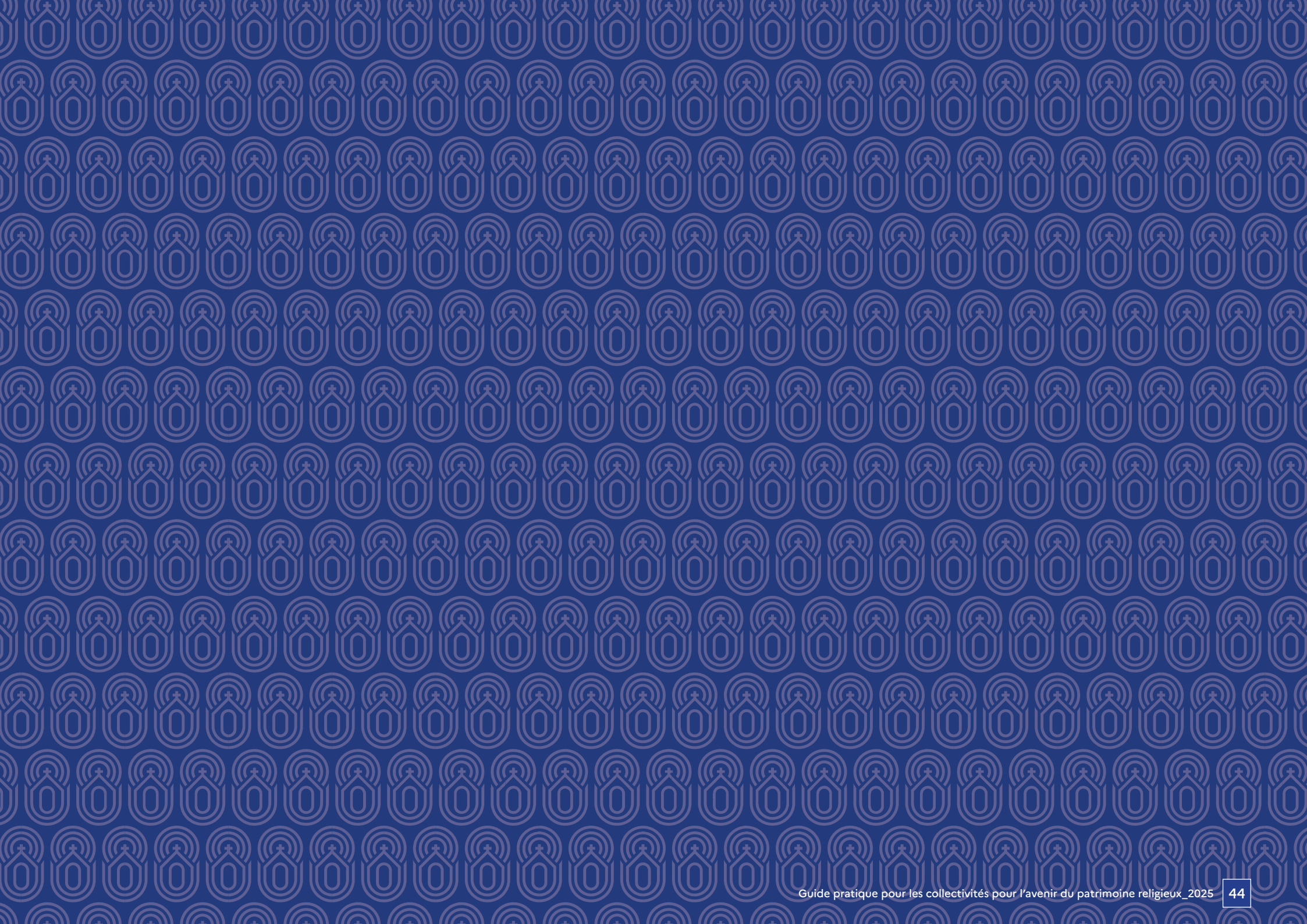
© François Jeanneau, Architecte en Chef des Monuments Historiques
Église Notre-Dame de Beaufort (49)

II. RÉSUMÉ LE CAHIER DE GESTION DES ÉGLISES

L'entretien et la gestion de ces bâtiments sont des sujets centraux pour les collectivités propriétaires. Selon la taille des communes et les moyens techniques dont elles disposent, les municipalités se trouvent parfois démunies face à ces enjeux et face à la complexité technique qui y est liée. Pour autant, ce bon entretien est déterminant pour la conservation de ces bâtiments. Une maintenance régulière se révèle in fine plus économique qu'une restauration lourde liée au manque d'entretien. La bonne maîtrise de ces sujets permet également aux collectivités de bien identifier les bons interlocuteurs selon le sujet, que ce soit sur des sujets sécuritaires, d'usages, techniques, réglementaires, culturels ou encore en matière de subventions.

POINTS À RETENIR :

- *Il existe des outils méthodologiques simples pour bien appréhender les caractéristiques de son église : contexte urbain et patrimonial, état sanitaire et conditions d'entretien, cadre administratif et juridique, contexte financier.*
- *Plusieurs types d'interlocuteurs référents peuvent être sollicités : interlocuteurs publics, affectataire et diocèse, architectes, associations, labels, mécénat et subventions.*





© Stéphane Herbert / Bruno LE MOAL architecte
dplg - Paris - Chapelle à Tours



© Johnny Umans / Dhooge & Meganck Architecture
'La Maison du Silence', Lampernisse, Belgique

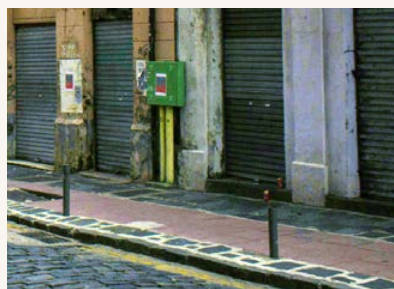
III. DES PROPOSITIONS DE PROJETS AU SERVICE DES ENJEUX

1. **LES ENJEUX LIÉS À LA RURALITÉ**
2. **LES ENJEUX LIÉS AU PATRIMOINE RELIGIEUX**
3. **LES OBJECTIFS LIÉS À LA RURALITÉ**
 - . Créer des services de proximité compatibles
 - . Remettre du lien social
 - . Créer du sens pour les habitants
 - . Adopter une approche durable
4. **LES OBJECTIFS LIÉS AU PATRIMOINE : QUALITÉ SPACIALE**
5. **UN EXEMPLE DE CO-USAGE COMPATIBLE**
 - . Fractionnement de l'espace au sein du bâtiment
 - . Proposition d'un scénario de rénovation architecturale
6. **EXEMPLES D'OCCUPATION PARTAGÉE COMPATIBLE**
 - . Exemples de mise en scène d'occupation culturelle en déambulation
 - . Exemples de mise en scène d'occupation culturelle avec places assises
 - . Exemples de traitement de l'espace extérieur : parvis / place de l'église
7. **EXEMPLES DE TRAITEMENTS ARCHITECTURAUX COMPATIBLES**
 - . Exemples de salles de réunion / polyvalentes
 - . Exemples de bureaux dans des modules en bois
 - . Exemples d'espaces de travail en open space dans la nef
 - . Exemples d'espaces de détente, de recueillement, de ressourcement
 - . Exemples d'aménagement du mobilier cultuel

III-1. ENJEUX LIÉS À LA RURALITÉ



© Karine de Saint Maur Architecte du Patrimoine



© JoaOsaplak-Pexels



© Furkanfdemir--Pexels



© Karine de Saint Maur Architecte du Patrimoine

Des bourgs ruraux mal desservis par les réseaux d'accès à internet

Manque de services de proximité & perte de vitalité du centre bourg

Affaiblissement des liens sociaux

Étalement urbain et perte de centralité

III-2. ENJEUX LIÉS AU PATRIMOINE RELIGIEUX

DES COLLECTIVITÉS DÉMUNIES SUR LES PLANS D' ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

Beaucoup de bâtiments patrimoniaux à gérer



Par Roland45 — Travail personnel, CC BY-SA 4.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=81624486>

Des états sanitaires dégradés



© Louis Ville, UDAP 49- Église St Symphorien du Vieil-Baugé, à Baugé-en-Anjou (49)

Des entretiens et des rénovations difficiles à financer

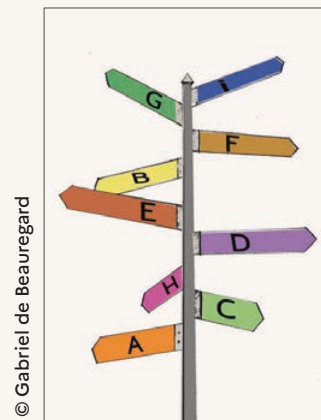


© coins-pixabay

© Karine de Saint Maur Architecte du Patrimoine



Beaucoup d'interlocuteurs et de concertations à mener



© Gabriel de Beauregard

Baisse de fréquentation dans certains lieux



© Carlos Torres - Unsplash

III-3. LES OBJECTIFS LIÉS À LA RURALITÉ

Créer des services de proximité compatibles avec l'affectation de l'édifice

**Soutien scolaire Permanence
d'aide aux devoirs**



© Karolina Grabowska-Pexels

**Soutien social et permanence
paramédicale 1 jour/semaine**



© Shvets-production-Pexels

**Casiers de retrait colis à
l'entrée de l'église**



© Gabriel de Beauregard, UDAP 49

**Boîte de dépôt de livres
dans le narthex**



© Erik Mclean-Pexels

**Pour les édifices non
MH: Accès internet
haut débit pour tous
(antenne 4G sur le
clocher) (derrière les
abat-sons,...)**



© Clker free vector- Pixabay - Sts_
Gervais_Protais_Pierrefitte_Seine

Remettre du lien social compatible avec l'affectation de l'édifice

ESPACES SOLIDAIRES

Espace associatif de soutien scolaire, garderie intergénérationnel



© Mikhael Nilov- Pexels

Armoire à dons pour les plus démunis



© Ekaterina- Pexels

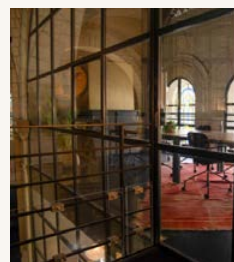
ESPACES DE TRAVAIL

Accès espace de télétravail contrôlé par une application mobile



© Sébastien Scholz-Pixabay

Salle de réunion ou salle polyvalente à disposition



© icilundi Mondésir à Nantes

Espaces de travail partagé : machine à café pouvant être aménagée dans l'open-space



© icilundi Mondésir à Nantes

Bureaux individuels dans des modules en bois et en verre au niveau des collatéraux ou des transepts



© Atelier CH,V, Lyon
Projet de reconversion de l'église St Bernard à Lyon

ESPACES CULTURELS

Utilisation du plus grand volume : la nef



© Cottonbro studio- Pexels



Abbaye de Fontevraud (49)



© Cottonbro studio- Pexels

Créer du sens pour les habitants

REMETTRE LE SON DES CLOCHES !
= dimension culturelle / sonore du Patrimoine



© Fontevraud (49)

DONNER LES CLÉS DE COMPRÉHENSION AUX VISITEURS

Maquette détaillée de l'église



© Stéphane Cosma - Unsplash



QR code à flasher pour accéder à un film sur l'histoire locale

Église et villages filmés par des drones et film projeté en boucle sur un écran

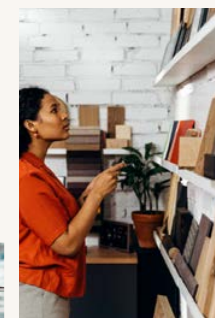


Vue église Ste Madeleine d'Angers (49)



© Flo Dnd - Pexels

Présentoirs prospectus et affichage animations, activités



© Cottonbro studio - Pexels

RÉOUVRIR LES ÉGLISES ET INFORMER

Rendre le lieu attrayant et accueillant



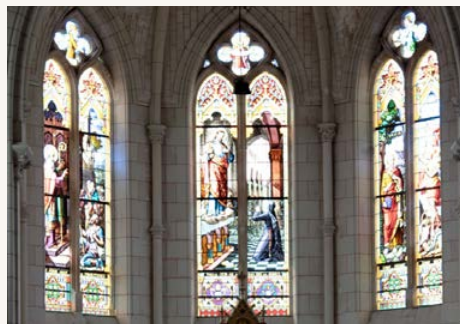
Adopter une approche durable

LES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS :

- Une belle opportunité pour le bâtiment durable
- Ils améliorent le confort et l'empreinte carbone
- Ils permettent de conserver une fraîcheur naturelle en saison chaude



© Louis Ville, UDAP 49-
Église St Pierre et St Romain de Savennières (49)



© Louis Ville, UDAP 49- Église St Aubin d'Epiré à
Savennières (49)



© Gabriel de Beauregard, UDAP 49

PROTÉGER LES ESPACES DE NIDIFICATION D'OISEAUX :

- Chauves-souris dans les combles
- Choucas
- Chouette effraie du clocher
- Couple de Faucons Pèlerin...



© Paul Gourmand - Pexels



© Natureye - Pexels

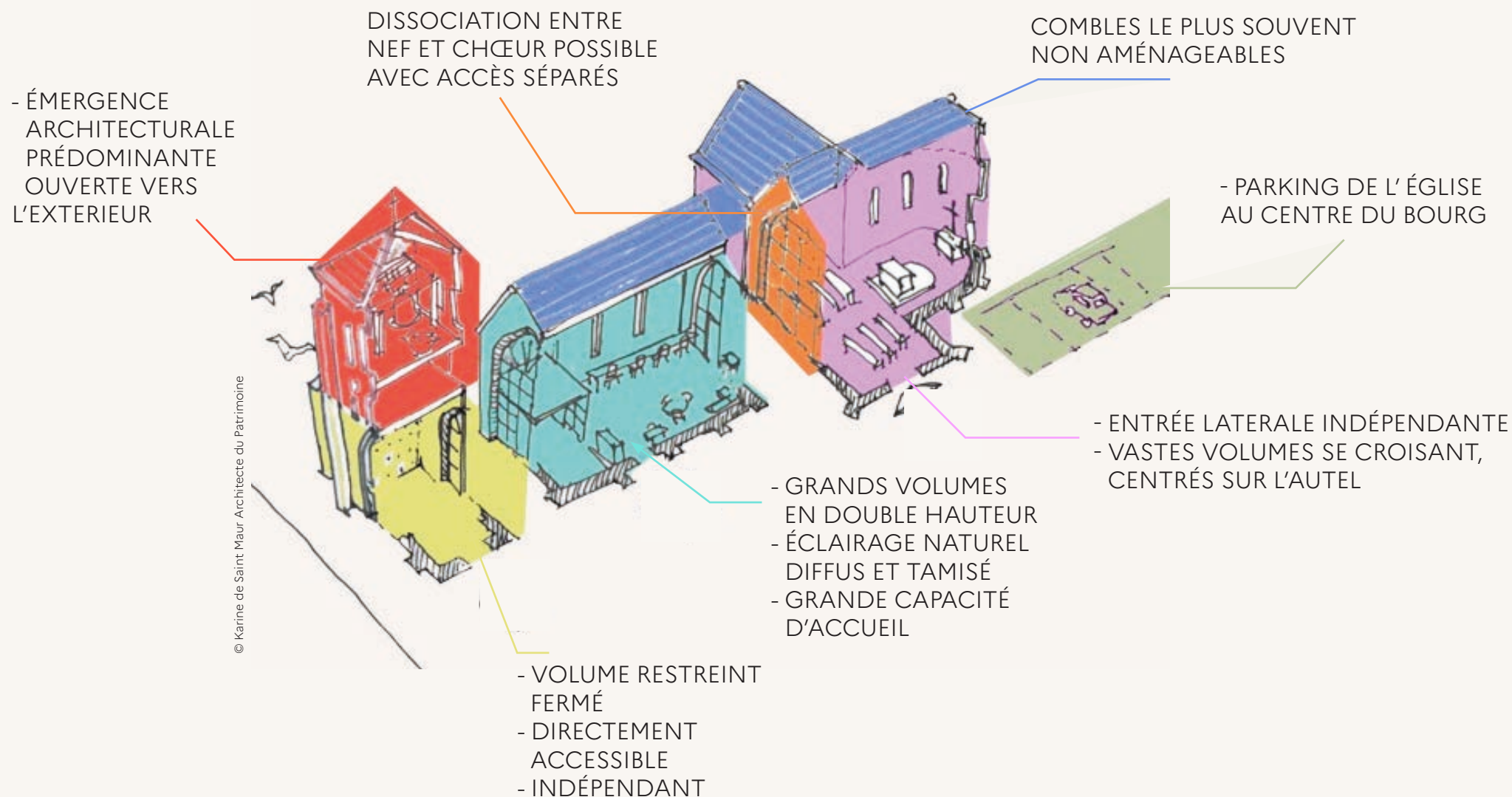


© Bocujeju - Pixabay



© Tomatomicek - Pixabay

III-4. DES OBJECTIFS LIÉS AU PATRIMOINE RELIGIEUX : LES QUALITÉS SPATIALES



III-5. UN EXEMPLE DE CO-USAGE COMPATIBLE : LE 'CLOCHER CONNECTÉ'

Fractionnement de l'espace au sein du bâtiment

 REMISE EN SON DES CLOCHES

 POINT DE VUE ET ENTRETIEN DES CLOCHES

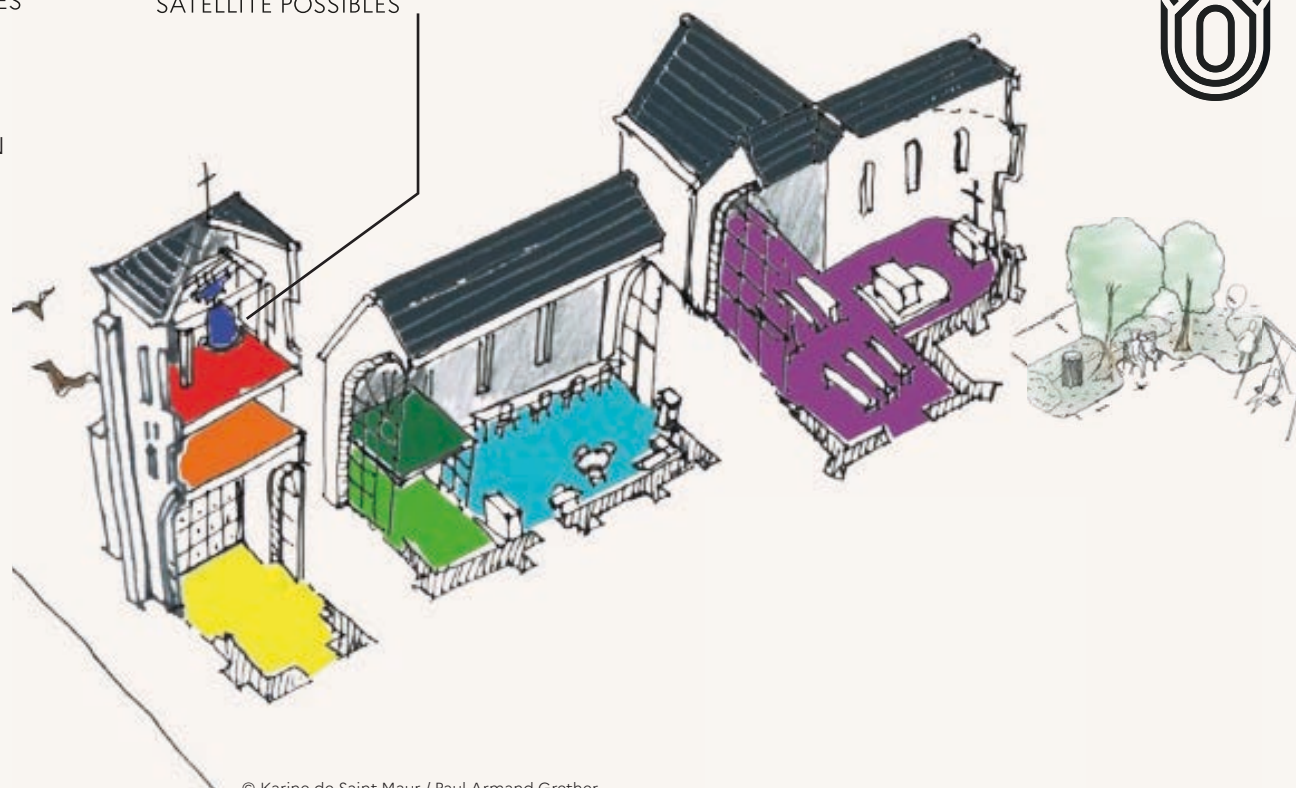
 OBSERVATION ET PROTECTION DES OISEAUX

 ACCÈS SI POSSIBLE DU PUBLIC AU CLOCHER

 HALL DES SERVICES (colis, livres, infos...)

 HALL MULTIMEDIA / MAQUETTES

POUR LES ÉDIFICES NON MH :
ANTENNE-RELAIS 4G OU ANTENNE
SATELLITE POSSIBLES



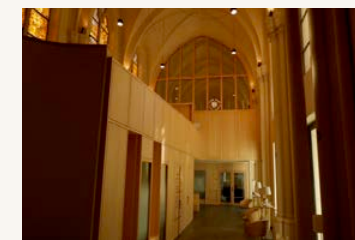
© Karine de Saint Maur / Paul-Armand Grether

 SALLE DE REUNION
OU
POLYVALENTE

 ESPACE DE TÉLÉTRAVAIL, DE
REPOS et CAFÉ
BUREAUX ET OPEN-SPACE
POLYVALENTS

 USAGE : POUR LE CULTE

 AMÉNAGEMENT D'UNE PARTIE DE LA PLACE/
PARVIS POUR EN PERMETTRE UNE PRATIQUE
COLLECTIVE AGRÉABLE (2 arbres, 1 banc,
1 poubelle, un terrain de jeux...)



© Agence Bruno LE MOAL architecte
dplg et H2O architectes - Maison
Saint Charles - Paris

Proposition d'un scénario de rénovation architecturale compatible avec l'édifice culturel



© Photo de Joshua Humfer Unsplash



© Erik Mclean-Pexels



© Gabriel de Beauregard UDAP 49



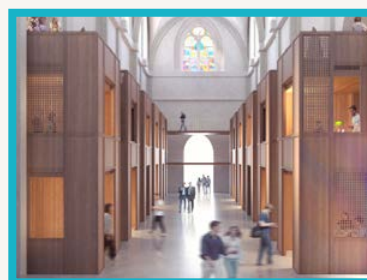
© icilundi / Mondésir à Nantes



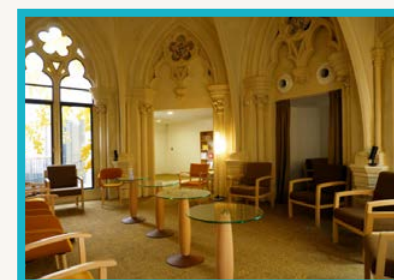
© Vilkass-Pixabay



© Clément Dorval / Ville de Paris



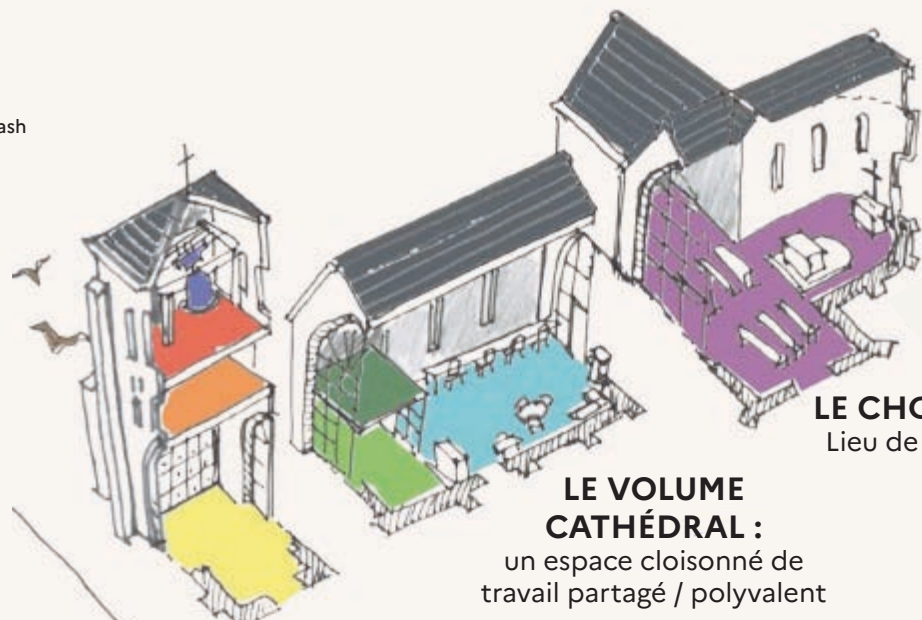
© Charlotte Vergely, architecte à Lyon / projet réaménagement église St Bernard



© Agence Bruno LE MOAL architecte dplg et H2O architectes - Paris/Maison St Charles



© Bernaa-Pexels



LE CLOCHER :
un point Relais
une remise en son
des cloches

**LE VOLUME
CATHÉDRALE :**
un espace cloisonné de
travail partagé / polyvalent

LE CHŒUR :
Lieu de culte



**LE PARVIS DE
L'ÉGLISE :**
espace public,
lieu de vie



**CLOCHER
CONNECTÉ**

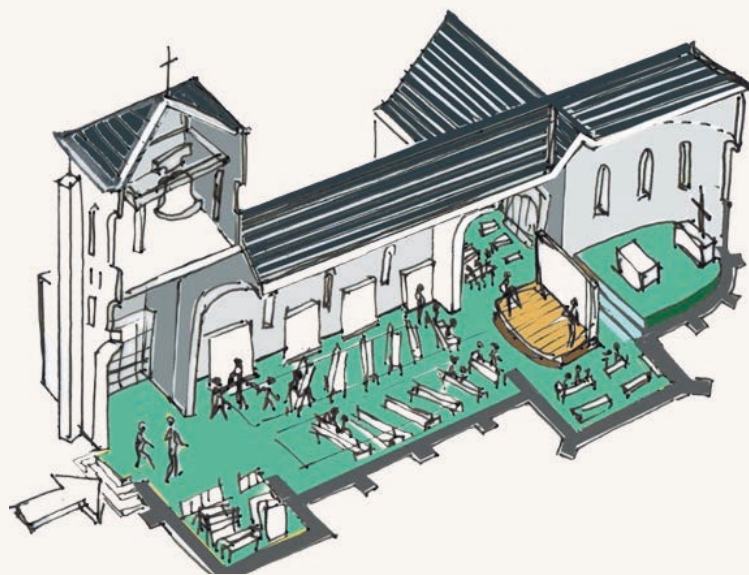


Plessis-Grammoire (49) - Sicle paysagiste et chameil géomètre expert

III-6. EXEMPLES D'OCCUPATION-PARTAGÉE COMPATIBLE

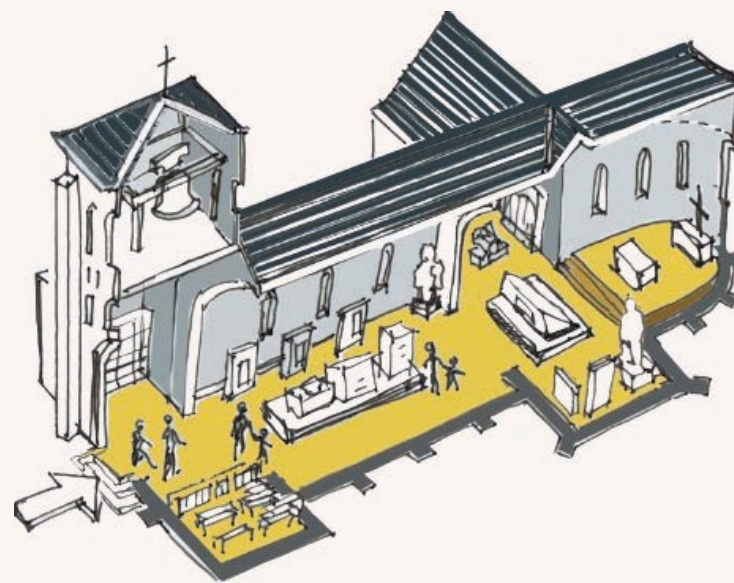
- > SANS MODIFICATION DU VOLUME DU BÂTIMENT
- > OCCUPATIONS SAISONNIÈRES OU PONCTUELLES : ACTIVITÉS CULTURELLES, SOLIDAIRES, etc... COMPATIBLES AVEC LE LIEU DE CULTE

© Karine de Saint Maur Architecte du Patrimoine



ACCUEIL D'UN PUBLIC ASSIS

© Karine de Saint Maur Architecte du Patrimoine

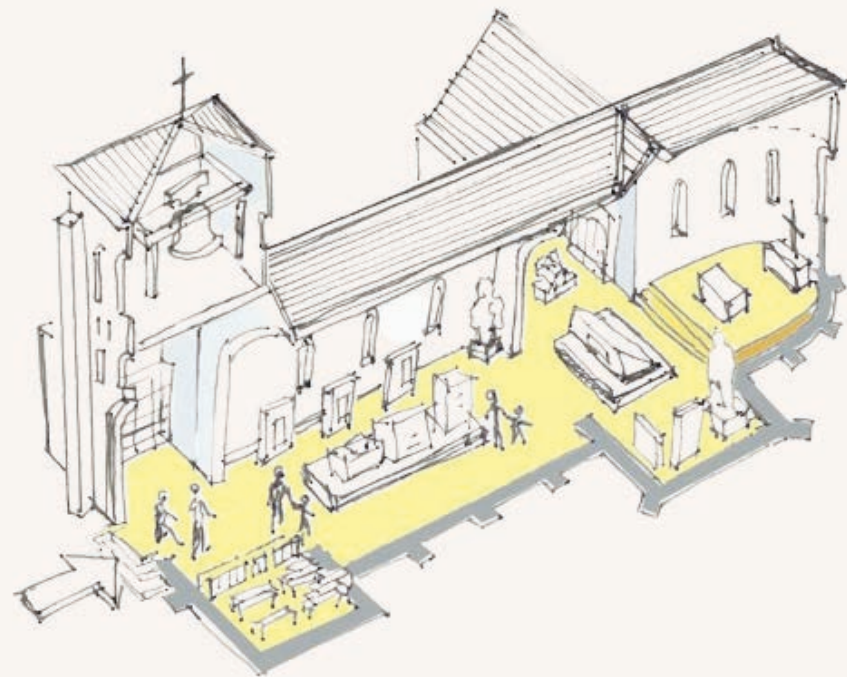


ACCUEIL D'UN PUBLIC QUI DÉAMBLE DANS L'ÉDIFICE

Exemples de mise en scène d'occupation culturelle en déambulation



© Jean-Paul Massot-Musée de la marine de Loire en ANJOU



© Karine de Saint Maur Architecte du Patrimoine



© Fontevraud (49)



© Christophe Martin - Anjou tourisme
© Abbaye de Fontevraud (49)



© Fontevraud (49)



© Abbaye de Fontevraud (49)



© Gabriel de Beauregard, UDAP 49
Abbaye de Fontevraud (49)



© Fontevraud (49)



© Gabriel de Beauregard, UDAP 49
Abbaye de Fontevraud (49)

Exemples de mise en scène d'occupation culturelle avec places assises



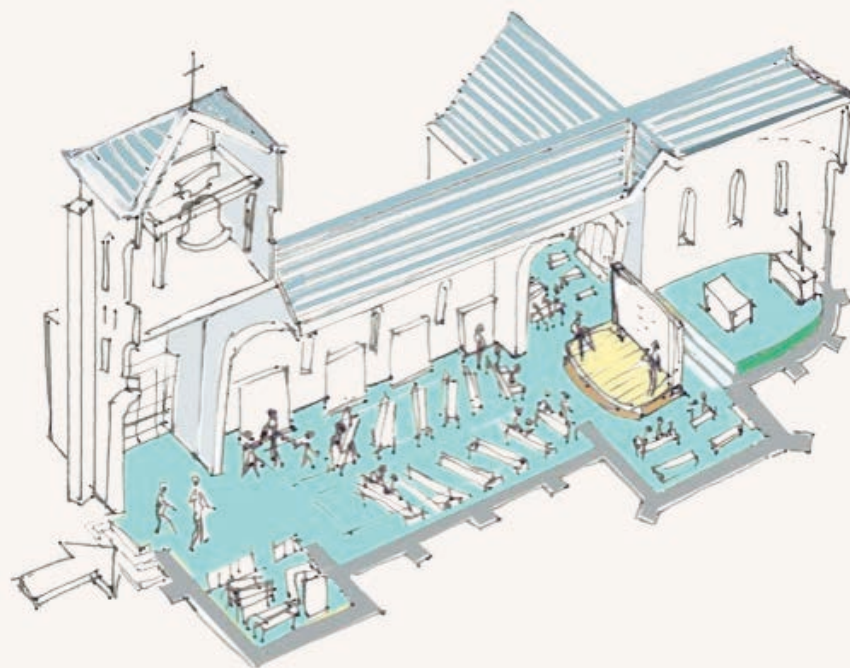
© Abbaye de Fontevraud (49)



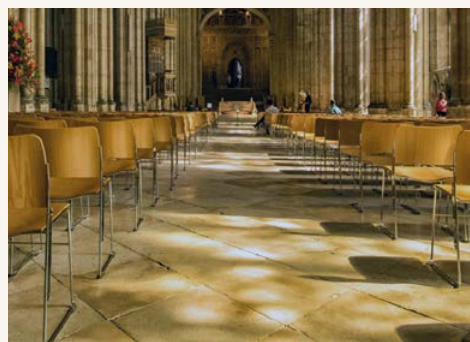
© J,P, Mandegou - Abbaye de Fontevraud (49)



© David Darrault Abbaye de Fontevraud (49)



© Karine de Saint Maur Architecte du Patrimoine



© JJ-Jordan-Unsplash



© JJ-Jordan-Unsplash



© Christophe Martin- Collégiale St Martin (49) - Anjou Tourisme



© Sander Traa- Unsplash

Exemples de traitement de l'espace extérieur : Parvis/Place de l'église

AVANT

APRÈS



Vue de la place du Martray, Cathédrale de Treguier (49) en 2009 puis en 2023 Aménagement : Philippe Madec, Architecte et urbaniste

AVANT

APRÈS



Vue du parvis de l'abbatiale Saint Serge à Angers (49) en 2017 puis en 2022

AVANT

APRÈS



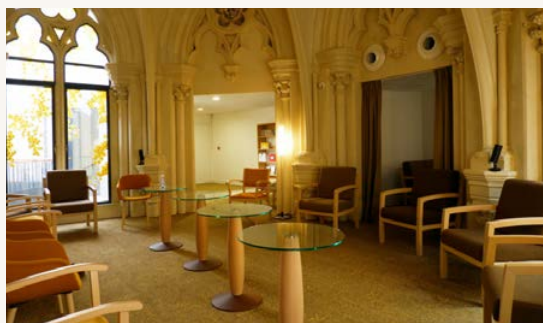
Projet aménagement de la place Place du Mail au Plessis-Grammoire (49)

© Sicle paysagiste et Chamel géomètre expert

III-7. EXEMPLES DE TRAITEMENTS ARCHITECTURAUX COMPATIBLES AVEC L'AFFECTATION CULTUELLE

Exemples de salles de réunion / polyvalentes :

SALLES DE REUNION EXISTANTES DANS DES TRANSEPTS ET/OU DANS LES 1^{ÈRES} TRAVÉES DE LA NEF



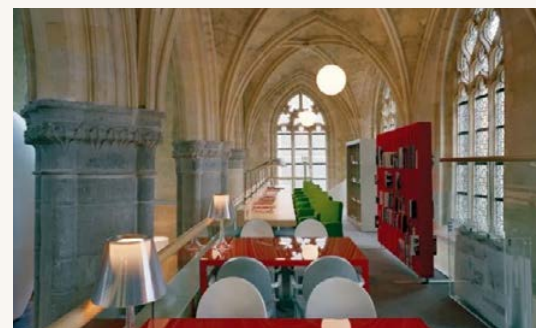
© Agence Bruno LE MOAL architecte DPLG et H2O architectes - Paris

Salon dans la Maison Saint-Charles, à Paris dans le XV^{ème} arrd.



© icilundi / Mondésir à Nantes

Salle de réunion dans la chapelle de la rue Mondésir à Nantes espace de Coworking



© Luc Boegly - Paris - Design Hotels

Une bibliothèque sous les voûtes de l'église d'un couvent Hôtel Kruisheren, Maastricht

Exemples de bureaux dans des modules en bois :

> BUREAUX INDIVIDUELS DANS LES TRANSEPTS ET/OU DANS LES COLLATÉRAUX DE LA NEF AVEC PASSERELLES VERS LES ÉTAGES

Projet de bureaux pour les associations locales, des salles de réunion et/ou d'exposition, à vocations culturelles et artisanales.



© Maxime Seurin, Architectes DPLG – Projet 'le Phare' dans l'ancienne église St Louis de Tourcoing

Modules en verre s'imbriquant sous les voûtes des collatéraux et passant derrière les colonnes

Conservée et réaménagée, la chapelle a vocation à accueillir des salles de réunion ouvertes au public, un oratoire en mezzanine pour les Sœurs de la Congrégation et leurs hôtes, ainsi que la salle de la communauté religieuse.



© Bruno Le Moal / H2O, Architectes DPLG, Paris

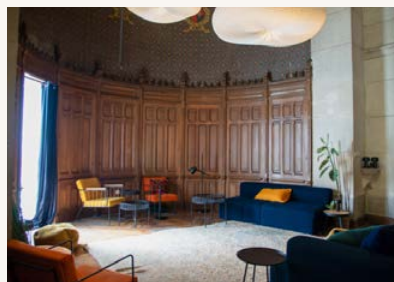
Modules en bois dans la Maison Saint-Charles, à Paris dans le XVème arrd. Maison intergénérationnelle d'accueil solidaire.

Exemple d'espace de travail en 'open-space' dans la nef :

TRAVAIL PARTAGÉ GROUPÉ



© icilundi / Mondésir à Nantes



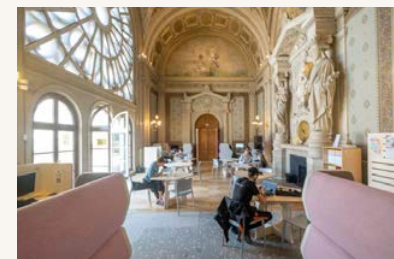
© icilundi / Mondésir à Nantes

La société Ici-lundi a créé un espace de coworking dans l'ancienne chapelle de la rue Mondésir à Nantes

TRAVAIL PARTAGÉ AVEC BUREAUX INDIVIDUELS



© Luuk Karmer
Korteknie Stuhlmacher Architecten BV/ Callebaut Architecten | Bureau Bouwtechniek



© Clément Dorval / Ville de Paris

Réaménagement de l'ancien couvent des Dominicains de Malines à Anvers (Belgique)

Le 'QJ' quartier jeune, dans l'ancienne mairie du 1^{er} arrd de Paris datant des années 1860, pastiche de la façade gothique et Renaissance de l'église contigüe de Saint-Germain-L'Auxerrois

Exemple d'espaces de détente, de recueillement, de ressourcement... :

> AMÉNAGEMENT DE L'ÉGLISE DE LAMPERNISSE (COMMUNE BELGE DE QUELQUES 200 HABITANTS) EN LIEU DE RECUEILLEMENT (DHOOGHE & MEGANCK ARCHITECTURE)



© Johnny Umans Dhooge & Meganck Architecture
'La Maison du Silence', Lampernisse, Belgique



© Johnny Umans Dhooge & Meganck Architecture
'La Maison du Silence', Lampernisse, Belgique



© Annabelle Stampaent Dhooge & Meganck Architecture
'La Maison du Silence', Lampernisse, Belgique



© Annabelle Stampaent Dhooge & Meganck Architecture
'La Maison du Silence', Lampernisse, Belgique

Grâce à l'introduction d'une boîte dans le transept et à la création d'ouvertures sur le jardin, trois espaces à la fois protégés et en interaction accueillent un columbarium et des activités collectives calmes.

Exemples d'aménagement du mobilier culturel :

> MOBILIER DU CHŒUR AFFECTÉ AU CULTE ET RECENTRÉ AUTOUR DE L'AUTEL :

BANCS ORIENTÉS AUTOUR DE L'AUTEL



© Ricardo Gomez Angel- Unsplash

SIÈGES INDIVIDUELS MODULABLES



© Jörg Hempel AutobahnKirche Siegerland Schneider & Schumacher Architekten

Vue intérieure de : 'l'église de l'autoroute' de Siegerland à Wilnsdorf (Allemagne)



© Johnny Umans / Dhooge & Meganck Architecture
 'La Maison du Silence', Lampernes, Belgique

« Réfléchir ensemble les modalités de mise en œuvre de projets compatibles avec cette affectation, nous suggère d'être inventif et audacieux. » Monseigneur Delmas - Évêque d'Angers

III. RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS DE PROJETS AU SERVICE DES ENJEUX

Le devenir de ce patrimoine religieux est très étroitement lié à son usage et à son affectation. Un lieu peu ou plus utilisé est nécessairement amené à se dégrader.

À l'échelle d'une église, ces dégradations sont un danger pour l'espace public. Elles constituent également une perte pour l'urbanisme, en matière de qualité urbaine mais aussi de potentiel inexploité.

En effet, ces grands bâtiments sont par définition situés sur des sites centraux, dotés de parking et souvent bien identifiés visuellement par leur clocher émergeant et par le dégagement du parvis.

Alors même que le Zéro Artificialisation Net (ZAN) réoriente toutes les politiques d'urbanisme vers la densification et la sobriété foncière, la question se pose de laisser un tel volume central sans usage ou avec un usage trop ponctuel.

En effet, lorsque des églises ne sont plus utilisées qu'à de rares occasions dans l'année, ces lieux doivent retrouver un usage afin de ne pas continuer à se dégrader.

Ce nouvel usage doit être compatible avec son affectation afin de pouvoir à la fois permettre le partage de ce lieu avec le culte demandé par le diocèse, mais également afin de rester cohérent avec son histoire.

Cette histoire est celle d'une architecture religieuse, mais également d'un lieu ouvert à tous et tourné vers la solidarité, vers le service.

Cette cohérence a du sens au regard de son architecture dessinée pour la sérénité. Les proportions monumentales des volumes intérieurs et la nature de cette lumière, légèrement colorée, venant du haut et sans vue sur l'extérieur, poussent son visiteur à l'intériorité, à l'apaisement propice à la réflexion, à un travail intellectuel.

Mais cette recherche d'usage, en cohérence avec ce type de monument, permet également une meilleure acceptation sociale, même si l'usage nouveau n'est qu'en alternance avec le culte ou en partition avec celui-ci.

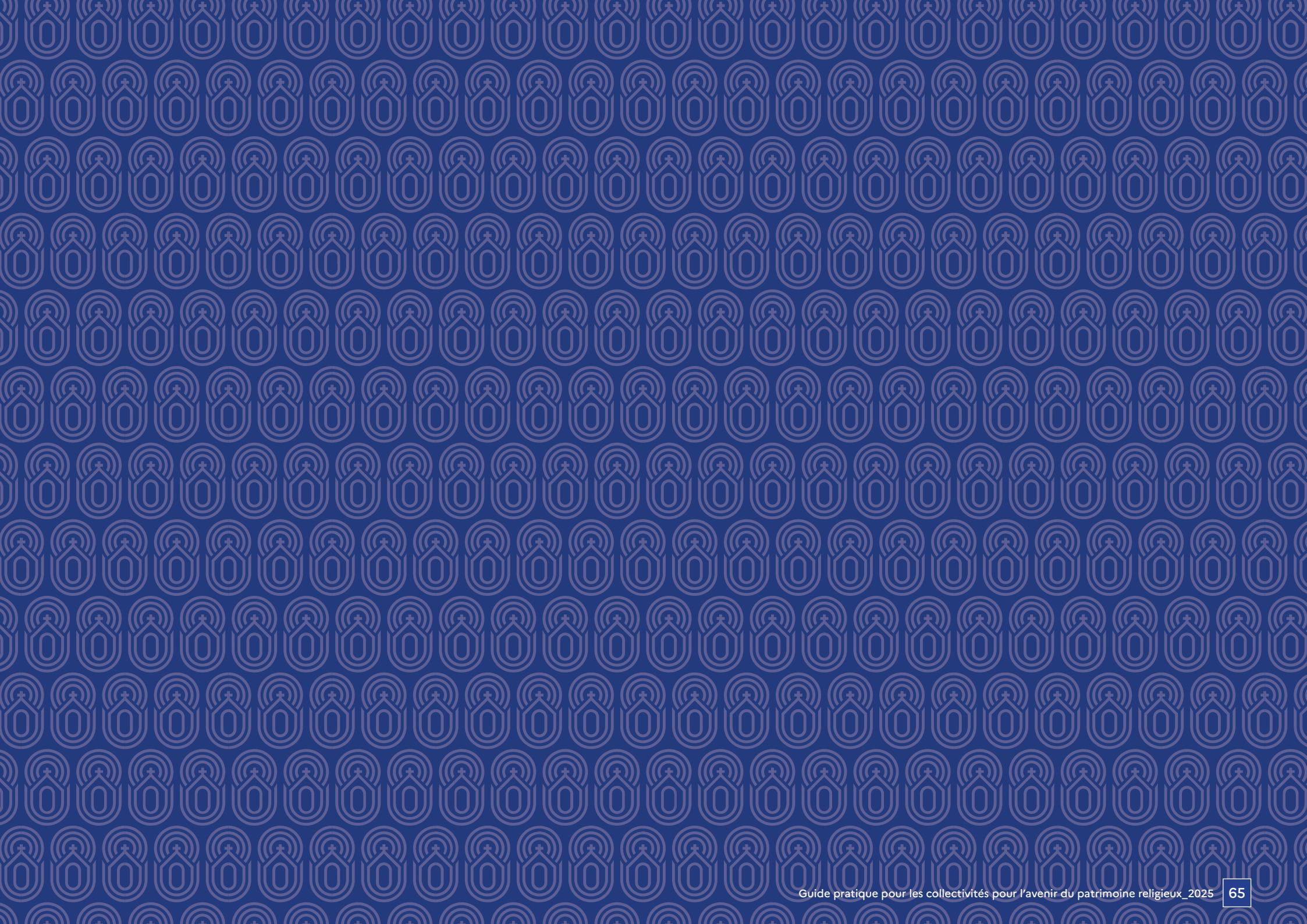
Cet usage partagé est un nouveau regard sur ce patrimoine architectural si spécifique. Il est pour autant identifié comme nécessaire par tous : Mairies propriétaires et affectataires.

Le patrimoine religieux peu utilisé peut être appelé à évoluer afin de répondre aux besoins du territoire mais aussi de faire partager au plus grand nombre, les qualités spatiales et architecturales de ces grands monuments.

Ces projets ne pourront se faire que dans la concertation et en réponse aux besoins du territoire, avec l'affectataire, et pour des projets compatibles.

POINTS À RETENIR :

- De multiples scénarii compatibles peuvent être envisagés en étroite collaboration avec l'affectataire pour créer des services de proximité, remettre du lien social, créer du sens pour les habitants, tout en adoptant une approche durable
- Les qualités spatiales intérieures et extérieures de l'église peuvent parfois permettre un fractionnement de l'espace du bâtiment, autorisant de nombreux scénarii compatibles.
- Usage partagé compatible avec un nouveau regard porté sur le patrimoine religieux



IV. VADEMECUM POUR LA GESTION DE PROJET



© Louis Ville, UDAP 49- Église St Symphorien de Bouchemaine (49)

1. **STABILISER L'ÉTAT DU BÂTIMENT**
2. **FAIRE APPEL AUX CHANTIERS PARTICIPATIFS**
3. **MÉTHODE DE CONCERTATION POUR USAGES PARTAGÉS COMPATIBLES**
4. **BAISSER LES COÛTS**
 - . Baisser les coûts énergétiques
 - . Mieux cibler l'étendue et le coût des travaux
 - . Optimiser le choix des matériaux de construction
5. **LANCER LE PROJET**
 - . Cadre pour une réussite des usages partagés compatibles
 - . Exemples de campagne de communication
 - . Quatre dimensions d'un projet de sauvegarde
 - . Notre vademecum

IV-1. STABILISER L'ÉTAT DU BATIMENT



© Photo de Annie Spratt - Unsplash



© Photo de Simona Sergi - Unsplash



© Gabriel de Beauregard, UDAP 49



© François Jeanneau, ACMH
Église Notre-Dame de Beaufort (49)

AVANT DE SE LANCER DANS TOUT PROJET : COMMENCER PAR PARER AU PLUS URGENT

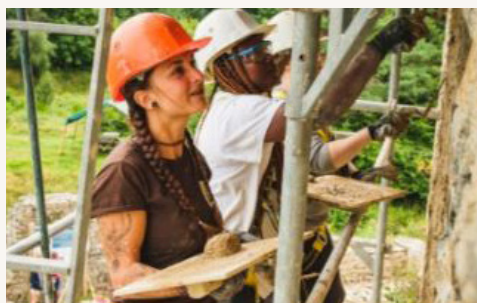
- Mettre hors d'eau et hors d'air
- Stabiliser l'état du bâtiment de manière ciblée pour se laisser le temps de déterminer la nature du projet, son financement et sa gestion opérationnelle

IV-2. FAIRE APPEL AUX CHANTIERS PARTICIPATIFS

REMPART : et son réseau d'associations organisent des chantiers de bénévoles, des stages techniques, des missions de service civique pour sauvegarder et transmettre le patrimoine / <https://www.rempart.com/>



© Rempart



© Rempart



ARCADE : association qui propose à des jeunes (18 à 30 ans) des chantiers bénévoles chez des propriétaires de patrimoine bâti, tout en allant à la rencontre des habitants des villages alentours et de créer du lien



© Arcade



© Cyprien Tampé-Arcade



IV-3. MÉTHODE DE CONCERTATION POUR USAGES PARTAGÉS

ÉTAPE 1	ÉTAPE 2	ÉTAPE 3
Validation des fondements du projet	Composition de l'équipe de maîtrise d'ouvrage	Implication des partenaires d'exécution du projet
• Exploitant : clergé diocésain compétent (représentant de la commission des églises) avec le : + Curé affectataire de la paroisse + Responsable de CDAS • Propriétaire : mairie • Partenaire de référence : DRAC et son ou ses représentants (en cas d'édifice et/ou de mobilier et/ou de zone protégés) • Préfecture (ou son représentant) = dans la mesure du possible  © Geralt Hand- pixabay Pour faire les 1^{ers} arbitrages	• Exploitant : clergé diocésain compétent (représentant de la commission des églises) avec le : + Curé affectataire de la paroisse + Responsable de CDAS • Propriétaire : mairie • Partenaire de référence : DRAC et son ou ses représentants (en cas d'édifice et/ou de mobilier et/ou de zone protégés) • Préfecture (ou son représentant) = dans la mesure du possible + • Fondations (du Patrimoine, ...) • CAUE • Architecte spécialisé (mission de faisabilité de cahier des charges)... +	• Exploitant : clergé diocésain compétent (représentant de la commission des églises) avec le : + Curé affectataire de la paroisse + Responsable de CDAS • Propriétaire : mairie • Partenaire de référence : DRAC et son ou ses représentants (en cas d'édifice et/ou de mobilier et/ou de zone protégés) • Préfecture (ou son représentant) = dans la mesure du possible + • Fondations (du Patrimoine, ...) • CAUE • Architecte spécialisé (mission de faisabilité de cahier des charges)... + • Partenaires co-traitants ou sous- traitants économiste, sociologue, BET structure, urbaniste, programmiste + • Habitants de la commune, associations locales • Membres de la communauté paroissiale Pour une consultation générale

IV-4. BAISSER LES COÛTS

Baisser les coûts énergétiques

STRATEGIE D'EFFICACITÉ ET D'OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE :

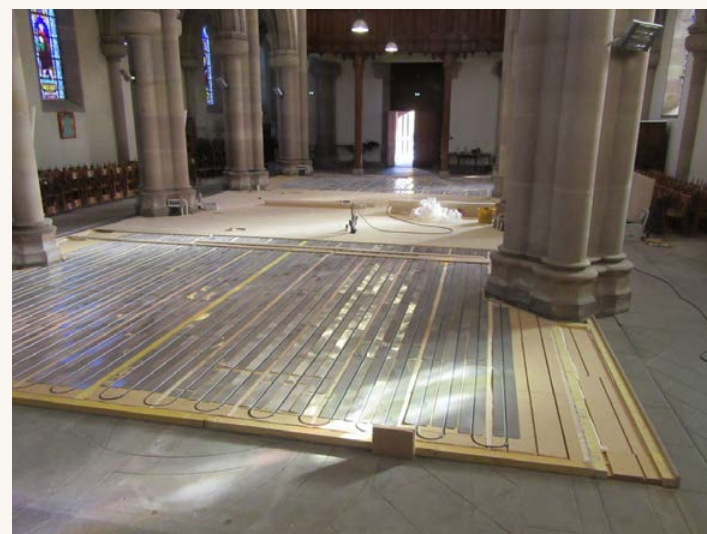
CHOIX DES TECHNIQUES DE CHAUFFAGE ET D'ÉCLAIRAGE INNOVANTS, BASSE CONSOMMATION ET DURABLES



© Léonard de Serres - Abbaye de Fontevraud (49)



© Patrice Texier - collégiale Saint Martin à Angers



© Caleosol

UTILISER DES LEDS :

Faible consommation : éclairage intérieur et extérieur avec un système de contrôle et de réglage des éclairages en fonction de la présence, d'un calendrier.

CHAUFFER LES INDIVIDUS:

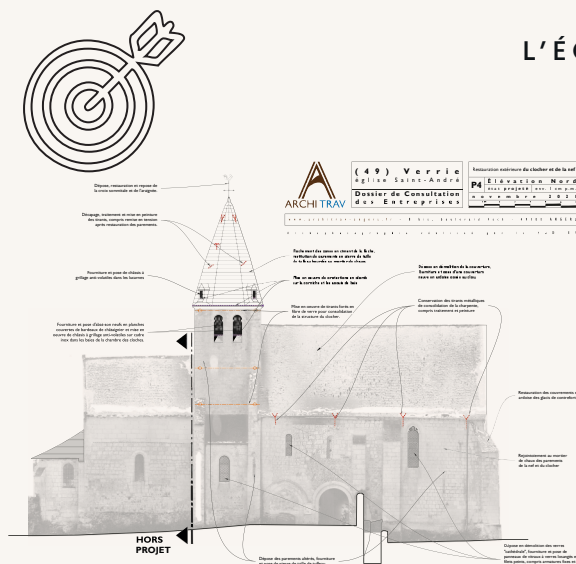
Pas tout le volume, en fonction de la présence et à positionner aléatoirement en fonction des usages

Exemple : Des systèmes de PLANCHERS CHAUFFANTS à chauffe rapide spécifiques pour les églises

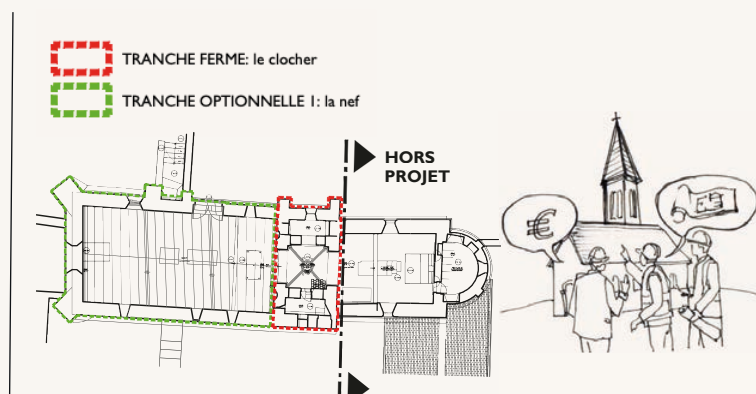
Mieux cibler l'étendue et le coût des travaux

UNE STRATÉGIE ARCHITECTURALE ET ÉCONOMIQUE : NÉCESSITE UN TRAVAIL ÉTROIT ENTRE

L'ÉCONOMISTE DE LA CONSTRUCTION ET L'ARCHITECTE

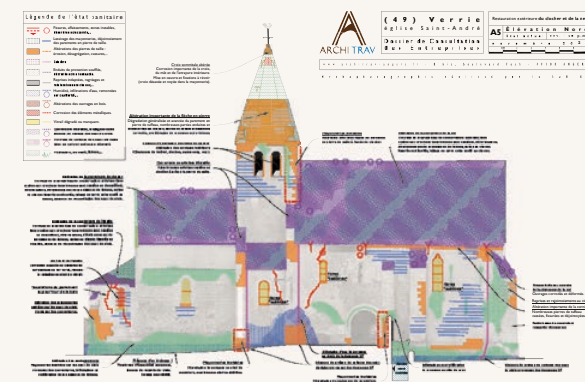


© François Jeanneau, Architecte en Chef des Monuments Historiques - Église de Verrie (49)



© François Jeanneau, Architecte en Chef des Monuments Historiques - Église de Verrie (49)

© Karine de Saint Maur
Architecte du Patrimoine



© François Jeanneau, Architecte en Chef des Monuments Historiques - Église de Verrie (49)

Missions de l'économiste de la construction :

- évaluation des prix : non pas de rénovation globale à l'identique mais adaptée aux zones d'urgence puis aux zones de projets pouvant être échelonnées dans le temps et jusqu'au suivi financier

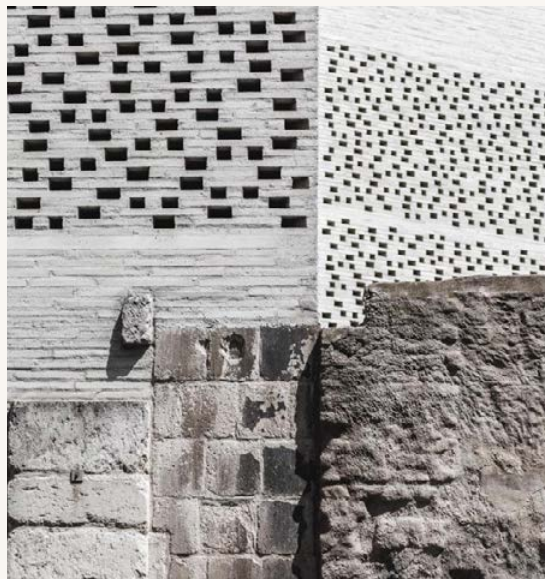
Évaluation :

- 1/ DES TRAVAUX D'URGENCE
- 2/ DES TRAVAUX OPTIONNELS : organisés par tranches, phasages, étapes...

ARCHITECTE(S) mandatés selon missions :

- élaboration du cahier des charges, de l'étude de l'état existant, du diagnostic sanitaire avec appui d'un BET structure si nécessaire, d'une étude de faisabilité (proposition de projets avec ou sans variantes) jusqu'au projet final

Optimiser le choix des matériaux de construction



© Photo de Rasmus Hjortshøj, et Peter Zumthor Architecte

RÉFECTION DES PARTIES DE MAÇONNERIES EN PIERRE DE TAILLE MANQUANTES PAR DES BRIQUES

- briques blanches= 30% moins chères que la pierre de Tuffaut



© Marie Béniguel, Architecte du Patrimoine, Tour du château de Montreui-Bonnin (86)

RÉFECTION DES VOÛTES MAÇONNÉES EN BOIS

- rénover à moindre coût : avec des choix de matériaux substitutifs moins onéreux, en terme de coût des fournitures et/ou de mise en œuvre



© Gabriel de Beauregard, UDAP 49, Chapelle du cimetière de l'Est à Angers (49)

RÉFECTION COUVERTURE EN ZINC

IV-5. LANCER LE PROJET

Cadre pour une réussite des usages partagés compatibles

TROIS CADRES MÉTHODOLOGIQUES POUR ÉVALUER LES CHANCES DE SUCCÈS D'UN PROJET D'USAGES PARTAGÉS COMPATIBLES RENDRE HOMMAGE A LA VOCATION D'ORIGINE DES ÉGLISES ET RENDRE SERVICE AUX COLLECTIVITÉS

CADRE 1- PRÉSERVER LA FORCE D'UN LIEU AUX RÔLES MULTIPLES :

Un projet d'usages partagés compatibles va vers la réussite s'il préserve :

- Le rôle d'identité et de mémoire locale
- Le rôle cultuel
- Le rôle social et civil au cœur du bourg
- Le rôle culturel et patrimonial
- Le rôle urbain

CADRE 2- RÉPONDRE AUX ENJEUX ET OBJECTIFS LOCAUX :

Un projet d'usages partagés compatibles va vers la réussite s'il répond :

- Aux besoins du culte
- Aux enjeux de la ruralité
- À des services de proximité
- Au besoin de lien social et de sens pour les habitants
- À une approche durable
- Aux enjeux de gestion du patrimoine
- À l'efficacité énergétique
- À la maîtrise des coûts d'entretien
- À l'optimisation du choix des matériaux

CADRE 3-PRÉSERVER L'IDENTITÉ ARCHITECTURALE

Toute réhabilitation va vers la réussite à partir du moment où elle fait écho à l'architecture de l'église existante laissée authentique et visible. Les nouveaux éléments bâtis et équipements étant rendus flexibles et peu impactant sur la structure et l'ossature existante (ex : structures en bois, modulaires, etc). Tout usage doit être évalué compte tenu des volumes, des qualités spatiales, de l'emplacement, des accès, des places de parking propres à chaque église.

L'espace global de l'église peut être :

- Soit fractionné au minimum afin d'accueillir sur un même site des usages permanents différents mais compatibles
 - Soit rendu modulaire pour accueillir des usages saisonniers ou ponctuels compatibles
- = OCCUPATION PARTAGÉE COMPATIBLE

Exemples de campagne de communication



© Agence- Bruno LE MOAL architecte dplg - Paris h2oarchi-le-moal

TRAVAILLER DANS UN NOUVEL ESPACE

Face à la menace de destruction de nombreuses églises, nous avons pris l'initiative de transformer ces monuments emblématiques en espaces modernes et fonctionnels. Ce projet de réaménagement vise à allier respect du patrimoine et innovation en créant des lieux de travail, de réunion et d'événements, tout en conservant la beauté architecturale de ces édifices historiques. Ces nouvelles structures offriront une connexion Wi-Fi de qualité, des box d'isolement pour travailler en toute tranquillité, ainsi que des salles de réunion pour favoriser la collaboration et la créativité. Nous croyons fermement que ces bâtiments, autrefois au cœur de nos communautés, peuvent jouer un rôle central dans le développement de nouveaux projets tout en continuant à raconter l'histoire de notre patrimoine. En soutenant cette initiative, vous participez non seulement à la sauvegarde de ces monuments, mais aussi à leur réinvention pour les générations futures.

Composition graphique faite par : © Augustin Lacombe
Etudiant Design Graphique



© John Towner / Unsplash

Ces nouvelles structures offriront une connexion Wi-Fi de qualité, des box d'isolement pour travailler en toute tranquillité, ainsi que des salles de réunion pour favoriser la collaboration et la créativité. Nous croyons fermement que ces bâtiments, autrefois au cœur de nos communautés, peuvent jouer un rôle central dans le développement de nouveaux projets tout en continuant à raconter l'histoire de notre patrimoine. En soutenant cette initiative, vous participez non seulement à la sauvegarde de ces monuments, mais aussi à leur réinvention pour les générations futures.



Préserver le patrimoine

De nombreuses églises, aujourd'hui en voie de destruction, représentent une part précieuse de notre patrimoine. Pour éviter leur disparition, nous proposons de réinventer leur usage tout en préservant leur valeur historique et culturelle.

Lieux de réunions et de créativité

En plus des zones de travail individuelles, des salles de réunion seront disponibles pour accueillir des collaborations, des séminaires et des événements. Ces espaces polyvalents encourageront l'innovation.

Réaménager pour l'avenir

Notre projet consiste à transformer ces monuments en espaces modernes, répondant aux besoins actuels. En les réaménageant, nous offrons une seconde vie à ces lieux, en les adaptant pour accueillir des activités professionnelles et événementielles.

Allier culture et modernité

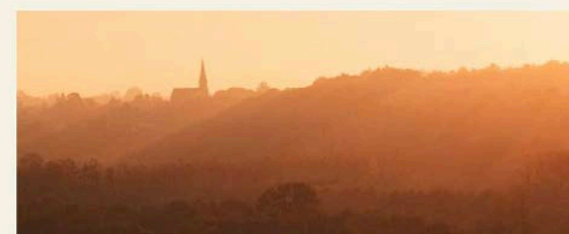
En modernisant ces bâtiments tout en préservant leur architecture, nous créons un lien entre tradition et innovation. Ce projet permet à ces lieux, jadis au cœur de la vie communautaire, de continuer à jouer un rôle essentiel dans la société contemporaine.

Espaces de travail modernes

Les églises seront équipées de connexions Wi-Fi haut débit et de boxes d'isolement, permettant aux professionnels de travailler dans un environnement calme et propice à la concentration. Ces lieux deviendront des espaces

Un héritage pour demain

Soutenir ce projet, c'est non seulement protéger le patrimoine, mais aussi le réinventer pour les générations à venir. Ensemble, nous pourrions préserver ces monuments tout en les adaptant aux besoins du monde moderne.



© Bruno Landry

Quatre dimensions d'un projet de sauvegarde

TOUT PROJET DE SAUVEGARDE DES ÉDIFICES CULTUELS S'APPUIE SUR DES DIMENSIONS :

- TECHNIQUES :

- avoir des connaissances en histoire de l'art
- maîtriser les modes constructifs des bâtiments traditionnels
- avoir l'expérience des grands édifices patrimoniaux

- ÉCONOMIQUES :

- définir son enveloppe budgétaire pour l'entretien d'un édifice sur une période donnée (années)
- définir son enveloppe budgétaire pour tous les édifices
- monter les dossiers de financements (publics et privés)
- prioriser entre les bâtis patrimoniaux de la collectivité
- trier entre les projets impératifs et ceux « en attente »
- phaser les travaux entre urgents et secondaires

- ADMINISTRATIVES :

- appliquer le code de l'urbanisme
- appliquer le code du patrimoine
- maîtriser les marchés publics

- ORGANISATIONNELLES :

- travailler en concertation avec les partenaires publics/ affectataire
- solliciter les associations locales culturelles et patrimoniales
- travailler en collaboration avec des entreprises locales compétentes et spécialisées



© Louis Ville, UDAP 49-
Église St Symphorien de Viel de Baugé (49)



© Louis Ville, UDAP 49-
Église St Pierre et St Romain de Savennières (49)

NOTRE VADEMECUM

PROJET DE SAUVEGARDE DES ÉDIFICES CULTUELS RURAUX

Il est fortement recommandé de faire appel à : *un architecte spécialisé dans le patrimoine (architecte du patrimoine ou équivalent).*

Ils ont des responsabilités de conduite d'un projet :

- maîtrise TECHNIQUE d'un projet
- maîtrise ÉCONOMIQUE d'un projet

PAR AILLEURS, IL EST POSSIBLE DE SE FAIRE ACCOMPAGNER POUR :

- le montage des financements
- la priorisation des interventions
- l'organisation du projet
- l'anticipation du cadre administratif et juridique
- les démarches auprès de tous les acteurs

Cet accompagnement peut être effectué par :

- des services techniques internes, s'ils maîtrisent la dimension patrimoniale
- les services locaux du Ministère de la Culture (DRAC/UDAP), pour les bâtiments protégés au titre des Monuments Historiques
- Ou des prestataires privés tels que les « Assistances à Maîtrise d'Ouvrage », = AMO, avec cette expertise « patrimoniale »

UN AMO répond à toutes les complexités évoquées ci-contre :

Deux missions possibles :

- 1)- Juste une mission ponctuelle en amont de projet de type : « PROGRAMMATION »
- 2)- Une mission complète de : CONDUITE D'OPÉRATION OU MANAGEMENT DE PROJET rémunérée soit au forfait; soit au % .



© Louis Ville, UDAP 49- Église St Symphorien du Vieil-Baugé , à Baugé-en-Anjou (49)



© Louis Ville, UDAP 49 - Église de Saint Médard, à Cheviré-le-Rouge (49)

IV. RÉSUMÉ VADEMECUM POUR LA GESTION DE PROJET

S'engager dans un projet de restauration, réparation ou modification des usages d'un bâtiment religieux, est une démarche complexe, sur le plan technique, juridique et même social. Pour une collectivité, une assistance externe est parfois nécessaire afin de maîtriser le temps et la technicité du projet, ainsi que la priorisation des travaux et l'optimisation de leurs coûts.

Pour mener à bien un tel projet, une bonne méthodologie est fondamentale. Un projet peut être remis en question, voire abandonné, par manque d'étapes de validation ou d'échanges avec les différents acteurs et partenaires.

La maîtrise du budget d'un tel projet est aussi une priorité pour une collectivité. Après la réalisation d'un diagnostic sanitaire du bâtiment, il est important que la collectivité définisse un objectif de projet précis (mise hors d'eau hors d'air, restauration des structures, valorisation du monument, ou restauration complète), afin d'éviter un chiffrage basé sur un projet vague de restauration idéale, qui aboutit nécessairement à un budget maximaliste. Pour le diagnostic et le chiffrage du projet, il est préférable de faire appel à un architecte du patrimoine ou équivalent, maîtrisant la connaissance de ce type de bâti, les pathologies, les techniques de restauration et leurs coûts, plutôt qu'un économiste, qui n'a pas cette expertise.

Pour les édifices non Monuments Historiques, faire évoluer les modes constructifs et des matériaux peut réduire le budget de 20% à 40% selon les postes de travaux : brique blanche pour pierre de tuffeau, voute charpentée en bois pour voute en maçonnerie, charpente en lamellé collé, etc. L'assistance de l'architecte permettra de faire les bons choix techniques et esthétiques pour maintenir la qualité architecturale.

Enfin, lorsqu'une évolution des usages est envisagée, il est important d'aller chercher un porteur de projet externe mais local, pour monter le projet et pour l'animer. Ce ou ces nouveaux usages doivent savoir répondre à l'expression d'un besoin, d'une attente collective portée par le territoire.

POINTS À RETENIR :

- Importance et la multiplicité des rôles joués dans le bourg par une église et son parvis
- Les outils méthodologiques simples pour bien appréhender les caractéristiques de son église et communiquer avec les bons interlocuteurs référents
- Des nouveaux scénarii d'usages compatibles possibles pour redonner vie et sens au bâtiment et l'ouvrir à tous
- Gérer les éventuelles urgences, se faire aider dans la gestion du projet tout en maîtrisant les dépenses

CONCLUSION

Le patrimoine religieux joue dans notre paysage un rôle structurant, témoin de pierre de notre histoire et de notre culture. Ces constructions sont d'importants symboles identitaires des villages dans lesquels elles sont implantées. Cette architecture multi site parsème le territoire de ses clochers comme des repères, des signaux ponctuant chaque village par une verticalité qui lui est propre, toujours différente de celle du village voisin, du bourg mitoyen, et toujours synonyme, pour les habitants, de lieu de vie et de cohésion sociale.

Pour autant dans un certain nombre de sites, leur fréquentation baisse et leurs structures moins entretenues se dégradent.

Malgré une histoire séculaire, leur avenir ne semble alors envisageable qu'au travers d'une approche nouvelle.

Situés au cœur de l'urbanité, ces édifices offrent un potentiel au service des territoires.

Comment peut-on accompagner ces édifices aux enjeux de demain, avec les contraintes budgétaires d'aujourd'hui ?

C'est d'abord à cette question que ce document cherche à répondre en proposant ici une boîte à outils faite en concertation avec l'affectataire et au service des collectivités, propriétaires de ces grands monuments religieux.

Si certaines églises continueront à se maintenir dans leur état d'origine, immuable lieu de silence, de paix, de contemplation spirituelle ; d'autres seront amenées à évoluer, à jouer un rôle nouveau dans l'urbanisme et la société.

Au travers d'études, d'exemples, de fiches méthodologiques, d'analyses et de concertations, ce guide propose ici un regard nouveau, et compatible avec l'affectataire, sur ce patrimoine religieux à redécouvrir et à réinventer.

LES DIFFÉRENTS ACTEURS AUTOUR DU DOSSIER

COMMANDITAIRE

Ce dossier a été réalisé la demande et sous l'autorité du préfet du département de Maine-et-Loire, Monsieur le préfet Philippe Chopin

AUTEURS

Sous la direction du chef de l'UDAP de Maine-et-Loire :

- Gabriel Turquet de Beauregard

En collaboration avec de l'Architecte libérale DPLG et du patrimoine :

- Karine de Saint Maur

CONTRIBUTEURS

Ce dossier a bénéficié de l'aide de :

- l'architecte Urbaniste, Paul Armand Grether
- l'économiste de la construction et assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO), Olivier de Gouyon
- l'étudiant en design graphique, Augustin Lacombe
- la graphiste Free-lance, Élisabteh Gilbin
- le graphiste Free-lance, Alex Gourdon
- le groupe de travail sur « le devenir du Patrimoine religieux » piloté par la Fondation du Patrimoine et l'AMF49 composé par les services de l'État dont la DRAC, du Conseil Départemental, du Diocèse d'Angers et de l'association des Architectes du Patrimoine

ONT ÉTÉ DES PARTENAIRES AUTOUR DE L'ÉLABORATION DU PRÉSENT DOSSIER = CONSULTÉS, CONTRIBUÉS ET PARTICIPÉS AUX PROCESSUS DE VALIDATION :

- La Préfecture du département de Maine-et-Loire
- La DRAC des Pays-de-la-Loire
- Le Diocèse d'Angers
- L'AMF de Maine-et-Loire
- Des élus communaux du Maine-et-Loire ayant été confrontés au sujet
- Le Conseil départemental de Maine-et-Loire
- Des élus du Conseil régional

CONCERTATIONS ET PROCÉDURE DE PRÉSENTATION PRÉALABLE DU DOSSIER EN PHASE D'ÉLABORATION ET DE CONSULTATION :

Vendredi 1^{er} décembre 2023 : Rencontres Régionales du Patrimoine, organisées par le Conseil Régional à l'Abbaye de Fontevraud
« Regards croisés sur la sauvegarde du patrimoine religieux des communes : enjeux et méthodologie ».

Jeudi 10 octobre 2024 : présentation du présent dossier lors du colloque/rencontre organisé par l'AMF (49) et avec un groupe de travail pour tous les élus de Maine-et-Loire au siège de la chambre de commerce et d'industrie, sur le thème du : « Patrimoine religieux communal », agissons !

Mercredi 11 décembre 2024 : présentation du présent dossier lors d'une « journée d'information et d'échange pour tous les maires du département » organisée par la préfecture de Maine et Loire dans les locaux de la préfecture.



INTERPRÉTATION GRAPHIQUE
DE LA CONNECTION & DES
NOMBREUX C DU NOM

+



REPRÉSENTATION D'UN
CLOCHER D'ÉGLISE

=



© Augustin Lacombe



A

LEMON MILK REGULAR
LEMON MILK MEDIUM
LEMON MILK BOLD

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
1234567890



CLOCHER CONNECTÉ



PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*